

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE
TRAITEMENT DES
ORDURES
MÉNAGÈRES
DES VALLÉES
DU MONT-BLANC**



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNUEL **2020**



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc



SOMMAIRE

n1	CARACTÉRISTIQUE ET COMPÉTENCE	4
	Présentation du SITOM	6
	Organisation du SITOM	9
n2	PRÉVENTION DES DÉCHETS	11
	Objectif de réduction	13
	Éco-exemplarité	14
	Compostage	15
	Éco-verres : les verres réutilisables	20
	Stop-Pub	20
	Textiles	21
	DEEE	21
	Collectes spécifiques	22
	Tonnages évités en 2020	23
n3	TRAITEMENT DES DÉCHETS	25
	Le Verre	26
	Les Recyclables	28
	Les Ordures Ménagères Résiduelles	32
	Tonnages traités : indicateurs 2020	33
	L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)	34
	La déchèterie de PASSY	40
	La décharge de la FRASSE	41
	Synthèse	42
n4	INDICATEURS FINANCIERS	45
	Les déchets compostables	46
	Le Verre et les Recyclables	46
	Le traitement des Ordures Ménagères	47
	La déchèterie de Passy	47
	La décharge de la Frasse	48
	Structure du coût	48
	Le coût des différents flux de déchets	50
n5	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	53
	Communication écrite	54
	Communication orale	58



CARACTÉRISTIQUE ET COMPÉTENCE

n1	PRÉSENTATION DU SITOM	6
	Historique	6
	Territoire et population	7
	Compétences	8
n2	ORGANISATION DU SITOM	9
	Représentants du SITOM	9
	Personnel du SITOM	9

01 PRÉSENTATION DU SITOM

Historique

- Avant 1969** ● Gestion des décharges non contrôlées, par les communes.
- 1969** ● Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve, à 11 communes, est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.
- 1993** ● Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent. Les premiers déchets sont incinérés en 1995.
- 1994** ● Le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants se met en place.
- 2001** ● De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est mis en place sur les 20 communes.
- Depuis 2009** ● Le SITOM s'investit davantage dans la réduction des déchets avec le lancement du compostage sur son territoire.
- 2011** ● Lancement de la collecte des « Textiles, Chaussures et Linges de maison ».
- 2012** ● Début de la démarche d'éco-exemplarité des collectivités pour la réduction des déchets.
- 2014** ● Nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et d'une plateforme de transfert du Verre.
- 2016** ● Remplacement du Groupe Turbo Alternateur de l'usine d'incinération.
- 2017** ● 1^{er} site de compostage partagé de quartier inauguré aux Erables sur le terrain communal des Houches.
- 2019** ● Le SITOM déménage dans ses nouveaux locaux.
- 2020** ● Le 25 août 2020, Christèle Rebet a été élue Présidente du SITOM. Elle succède à Philippe Drevon.

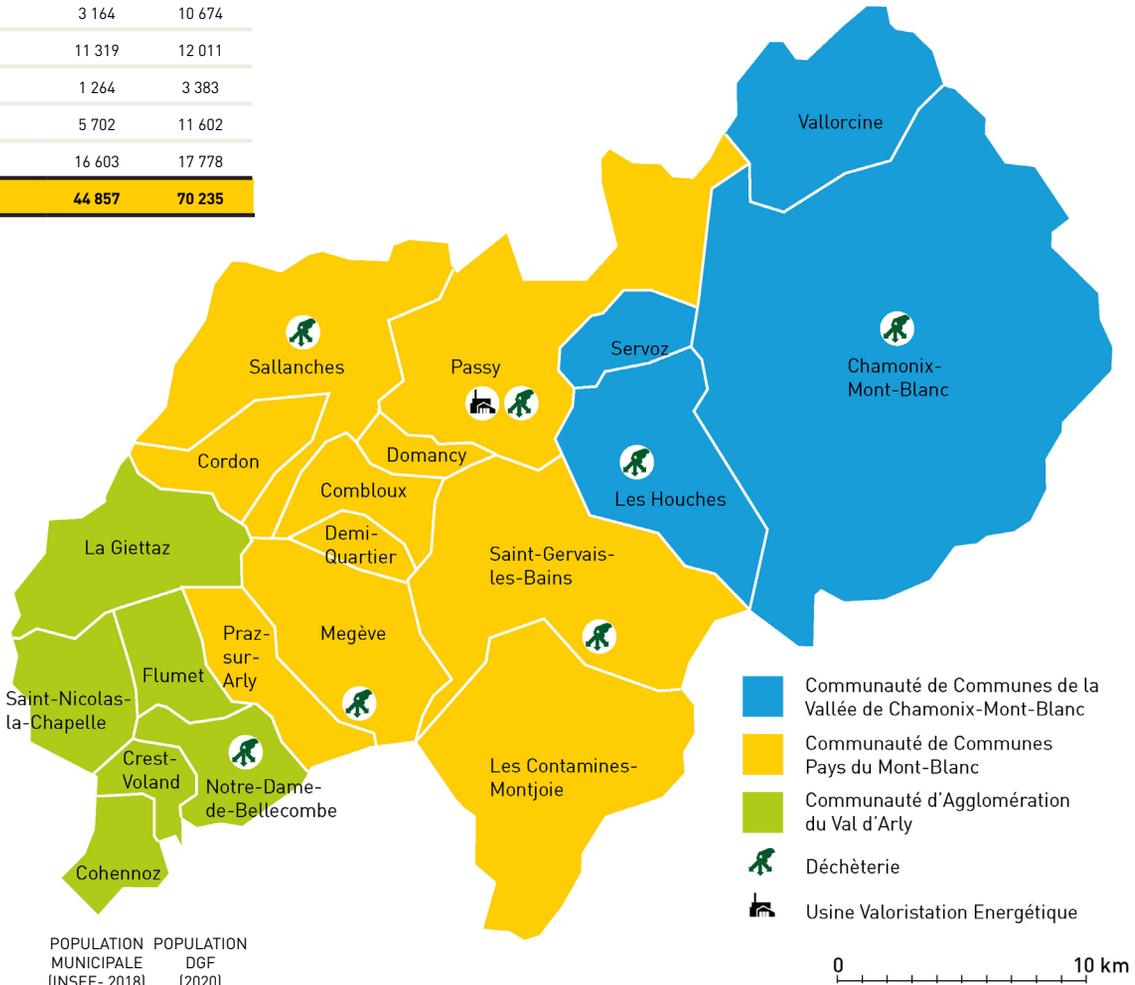


Territoire et population


61 835hab (104 148 DGF)
751,5 km²
82,8 hab/km²

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (INSEE- 2018)	POPULATION DGF (2020)
COMBLOUX	2 219	4 551
CORDON	999	1 716
DEMI-QUARTIER	942	2 190
DOMANCY	2 186	2 271
LES CONTAMINES MONTJOIE	1 216	4 059
MEGEVE	3 164	10 674
PASSY	11 319	12 011
PRAZ-SUR-ARLY	1 264	3 383
SAINT GERVAIS LES BAINS	5 702	11 602
SALLANCHES	16 603	17 778
CC PMB	44 857	70 235

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (INSEE- 2018)	POPULATION DGF (2020)
CHAMONIX	8 996	18 728
LES HOUCHES	3 020	5 847
SERVOZ	1 033	1 278
VALLORCINE	413	678
CC VCMB	13 462	26 531



COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (INSEE- 2018)	POPULATION DGF (2020)
COHENNOZ	169	762
CREST-VOLAND	355	1 162
FLUMET	839	1 553
LA GIETTAZ	419	984
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	493	2 137
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	484	784
CA ARLYSÈRE	2 759	7 382

Le territoire est considéré comme très touristique.

Population DGF = Population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par Résidence Secondaire

Compétences

COMMUNES

Nettoyage des abords des points de collecte



Gestion des dépôts sauvages



- Chamonix Mont-Blanc
- Les Houches
- Servoz
- Vallorcine

- Combloux
- Cordon
- Demi-Quartier
- Domancy
- Les Contamines Montjoie
- Saint Gervais-les-Bains
- Megève
- Passy
- Praz sur Arly
- Sallanches

- Cohennoz
- Crest-Voland
- Flumet
- La Giettaz
- Notre Dame de Bellecombe
- Saint Nicolas la Chapelle

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

COMPÉTENCES

«COLLECTES ET TRAITEMENT»

Implantation des points de collecte



Collecte des déchets



Gestion des déchèteries



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC (CC VCMB)



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DU MONT-BLANC (CC PMB)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE



SYNDICAT MIXTE FERMÉ

COMPÉTENCE «TRAITEMENT»

MISSIONS DU SITOM DES VALLÉES DU MONT-BLANC



TRAITEMENT DES DÉCHETS

Collecte, transfert & valorisation du **VERRE**

Transport, tri & valorisation des **RECYCLABLES**

Valorisation par incinération des **ORDURES MÉNAGÈRES**

Gestion de la déchèterie de Passy

Suivi de la décharge de La Frasse

INFORMATION & SENSIBILISATION

Animations scolaires

Communication auprès des habitants & des partenaires

Collectes spécifiques

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Accompagnement des acteurs du territoire

Compostage

Accompagnement des particuliers

Représentants du SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect. Ses représentants sont élus parmi les conseillers communautaires. Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau Syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

Les élus du Comité Syndicale



Christèle Rebet
Présidente
1^{re} adjointe au Maire de
Passy



Stéphane Allard
1^{er} Vice-Président
Maire de Demi-quartier



Marie-Noëlle Fleury
2^e Vice-Présidente
Conseillère déléguée
Mairie de Chamonix

41 élus (25 août 2020)

représentant les Communautés de Communes et la
Communauté d'Agglomération membres

CC Pays du Mont Blanc

Stéphane Allard, Sandrine Lombard-Donnet, Sylvaine Paget, Fabienne Pederiva, Annick Socquet-Clerc, **Solange Spinelli**, François Barbier, Pierre Bessy, Rémi Boutrois, Gilles Buisson, Fabrice Deverly, Jean Fontaine, Yann Jaccaz, **Jean-Luc Mattel**, Lionel Mella, **Fabrice Peltier**, **Christèle Rebet**, Serge Revenaz, Maurice Sadzot, Michel Stropiano, Jacques Zirnhelt.

CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc

André Compagnon, **Patrick Devouassoux**, **Marie Noëlle Fleury**, Xavier Paquet, William Peacocke, Yves Perol, Daniel Rodrigues, **Hervé Villard**.

CA Arlysère - Val d'Arly

Laurence Ancenay, Ghislaine Joly, Magdalène Socquet-Juglard, Françoise Viguet-Carrin, Frédéric Burnier-Framboret, Lionel Direz, **Christian Excoffon**, Nicolas Gerfaud-Valentin, Jérémie Mongellaz, François Pellissier, Frédéric Rey, Gérard Wicker.

Les élus indiqués en gras composent le Bureau exécutif du SITOM

Personnel du SITOM

De gauche à droite : **Charlotte**, animatrice - **Isabelle**, Directrice - **Justine**, animatrice - **Béranger**, animateur - **Valérie**, secrétaire comptable - **Laetitia**, animatrice - **Charline**, animatrice.





PRÉVENTION DES DÉCHETS

n1	OBJECTIF DE RÉDUCTION	13
n2	ÉCO-EXEMPLARITÉ	14
n3	COMPOSTAGE	15
	Le compostage individuel	15
	Bilan évitement	16
	Le compostage partagé	17
	Le compostage en pied de résidences	18
	Le compostage de quartier	18
	Le compostage en établissements scolaires	18
	Le compostage en établissements professionnels	19
	Plateforme de suivi des sites	19
	Synthèse	19
n4	ÉCO-VERRES : LES VERRES RÉUTILISABLES	20
n5	STOP-PUB	20
n6	TEXTILES	21
n7	DEEE	21
n8	COLLECTES SPÉCIFIQUES	22
	Les bouchons	22
	Les capsules	22
	Les instruments d'écriture	22
n9	TONNAGES ÉVITÉS EN 2020	23



Le compostage individuel

318 tonnes
de déchets
détournés



Le compostage collectif

83 tonnes
de déchets
détournés



Les STOP-PUB

1 098
distribués



Les DEEE

848 tonnes
collectées



Les capsules

NC



Les Lampes et Néons

4,1 tonnes
collectées



Les instruments d'écritures

NC



Les bouchons

NC



Les verres réutilisables

4 410
de déchets
détournés



Les textiles

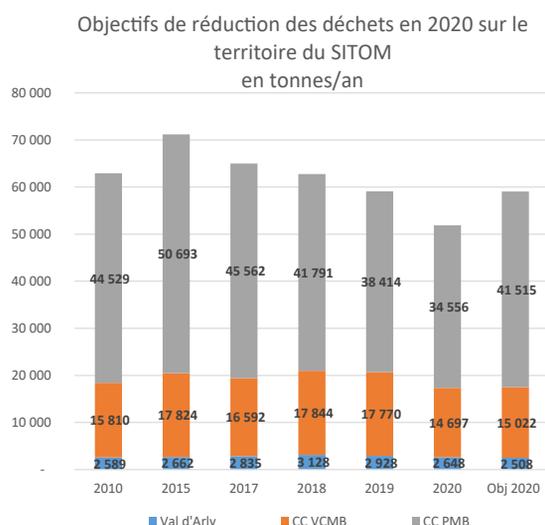
203,8 tonnes
collectées

01 OBJECTIF DE RÉDUCTION

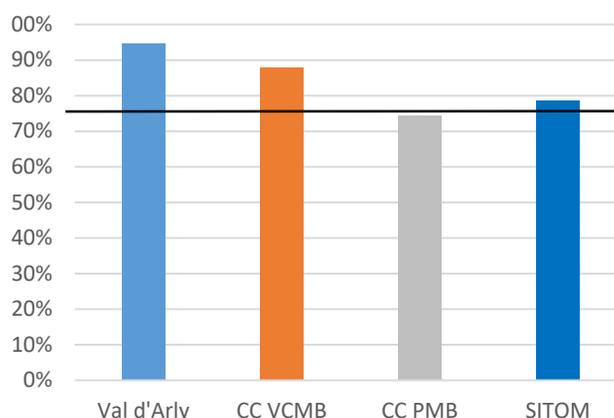
La loi de transition énergétique adoptée le 17 Août 2015 fixe un objectif de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = Verre + Recyclables + OM + Déchèteries) en kg/hab entre 2010 et 2020.

Sur le territoire du SITOM, cela implique de réduire les DMA collectés à 60 518 tonnes en 2020 (hypothèse : 103 876 habitants DGF). Il est donc nécessaire de réduire les tonnages collectés par les collectivités de 2 410 tonnes par rapport à 2010 et de 2 246 tonnes par rapport à 2018.

Chaque collectivité adhérente doit établir un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) pour décrire les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Le SITOM a accompagné ses collectivités adhérentes pour l'élaboration de leurs PLP. La CC PMB a adopté son PLP fin 2017, la CC VCMB en 2019 et la CA Arlysère est toujours en cours d'élaboration de son PLP.



Indice de réduction des déchets 2020 par rapport à 2010 (base 2010 = 100%)



Dans le cadre de leurs Programmes Locaux de Prévention des Déchets, le SITOM développe diverses actions pour favoriser l'éco-exemplarité notamment celle des 3 collectivités adhérentes ainsi que les 20 communes du territoire. Il les accompagne dans leur démarche de : sensibilisation, tri, et réduction des déchets... Cette action a débuté en 2012 et se poursuit.

Les objectifs principaux sont de :

- Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les collectivités.
- Inciter les particuliers à s'engager dans la prévention des déchets par l'exemplarité des démarches des collectivités.
- Impliquer les collectivités adhérentes dans la démarche de prévention des déchets.
- Sensibiliser les élus à la prévention des déchets.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel aux gestes de prévention des déchets (réduction de la consommation de papier, des déchets verts, des déchets dangereux...)

Dans ce contexte, en 2020, le SITOM a envoyé une lettre d'informations à l'ensemble des agents communaux et intercommunaux rappelant les éco-gestes au bureau.

De plus, un état des lieux de la commune de Combloux a été établi en vue de mettre en place des nouvelles actions pour continuer de diminuer les déchets et de mieux les trier.

NOUVEAU

L'Info du SITOM FÉVRIER 2020

ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE... au bureau

Les éco-gestes au bureau permettent de réduire la consommation de ressources et leur gaspillage dans notre activité professionnelle.

1. Je trie mes déchets recyclables.

Si le tri des déchets de papier n'est pas respecté dans votre bureau, prenez l'initiative de l'organiser en mettant à disposition des sacs cabas dans les bureaux et en déposant vous-même vos déchets recyclables dans les bacs jaunes une fois par semaine.

2. J'amène ma tasse réutilisable au travail.

La pause café est productrice de beaucoup de déchets : emballages individuels de sucre, dosettes de café, gobelets en plastique ou en carton, touillettes... Pour limiter ces déchets, emmenez votre tasse ou votre mug réutilisable au bureau, ainsi que votre cuillère. La plupart des machines à café les accepte.

3. J'utilise des feuilles de brouillon.

Plutôt que d'utiliser du papier vierge pour écrire ou pour imprimer, utilisez du brouillon ! Gardez le papier imprimé dont vous n'avez pas besoin plutôt que de le jeter. Utilisez le verso de ce brouillon pour vos notes personnelles. Vous économiserez ainsi du papier.

4. Je préfère les impressions en noir et blanc.

Les cartouches d'encre de nos imprimantes contiennent des substances chimiques et toxiques, c'est pourquoi il est impératif de les recycler. Imprimer en couleur consomme plusieurs cartouches d'encre à la fois, alors qu'imprimer en noir et blanc n'en utilise qu'une seule. Il est plus écologique d'imprimer en noir et blanc, afin d'économiser les cartouches.

5. J'imprime mes documents en recto-verso.

Le papier est le premier consommable utilisé au bureau. Il coûte très cher à l'environnement et aux collectivités. Pour faire des économies de papier, imprimez toujours en recto-verso les pages strictement nécessaires. Vous pouvez également imprimer les documents en 2 pages par feuille : il suffit de sélectionner cette option dans vos paramètres d'impression. Vous utiliserez ainsi deux fois moins de papier !

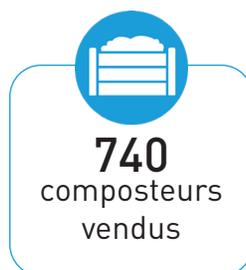
6. J'achète des fournitures rechargeables.

Préférez la rechargeable au jetable. Avec la possibilité d'utiliser des recharges, on prolonge l'utilisation du produit tout en diminuant la quantité de déchets et on fait des économies ! Dès que possible, privilégiez des fournitures en matières naturelles et non traitées. Pensez également à déposer vos instruments d'écriture usagés dans une boîte à stylos Terracycle.

04.50.78.10.48 - contact@sitom.fr - www.sitomvalleesmontblanc.fr

03 LE COMPOSTAGE

Le compostage individuel



Depuis le début de l'opération en 2009, 5 415 foyers se sont équipés d'un composteur.

Le SITOM favorise le compostage en proposant des composteurs individuels à 15€, le reste du coût étant pris en charge. Ces composteurs en bois ou en plastique recyclé ont une capacité de 400L et sont vendus en kit. Un petit seau à compost (bioseau) de 10 litres qui accueillera les déchets compostables dans la cuisine avant d'être vidé au composteur est offert pour tout achat d'un composteur. Il est également possible d'acheter un aérateur en plastique pour faciliter le mélange des biodéchets en décomposition et aérer le compost au prix de 5€.

Les contraintes sanitaires et l'annulation des animations scolaires nous ont permis de proposer des permanences de ventes de composteurs tous les jours à partir du déconfinement en mai jusqu'à la rentrée scolaire.

Pourcentage de maisons équipées en composteur individuels

	Total foyers (2009 - 2020)	Nouveaux foyers 2020	Pourcentage maisons équipées
CHAMONIX	763	125	20,2%
LES HOUCHES	358	61	19,6%
SERVOZ	145	13	34,4%
VALLORCINE	63	4	17,7%
CC VCMB	1 335	203	20,8%
COMBLOUX	247	48	22,2%
CORDON	102	10	19,8%
DEMI-QUARTIER	96	10	16,6%
DOMANCY	249	34	33,6%
LES CONTAMINES MONTJOIE	166	35	19,1%
MEGEVE	197	22	8,8%
PASSY	1 176	158	43,3%
PRAZ-SUR-ARLY	110	8	26,1%
SAINT GERVAIS LES BAINS	576	83	19,0%
SALLANCHES	846	89	31,9%
CC PMB	3 765	497	25,3%
COHENNOZ	22	3	8,7%
CREST-VOLAND	58	7	19,9%
FLUMET	84	9	23,1%
LA GIETTAZ	43	3	13,4%
NOTRE-DAME-DE- BELLECOMBE	55	4	13%
SAINT-NICO- LAS-LA-CHAPELLE	53	14	13,5%
CA Arlysère	315	40	15,4%
Total	5 415	740	23,2%

Bilan évitement

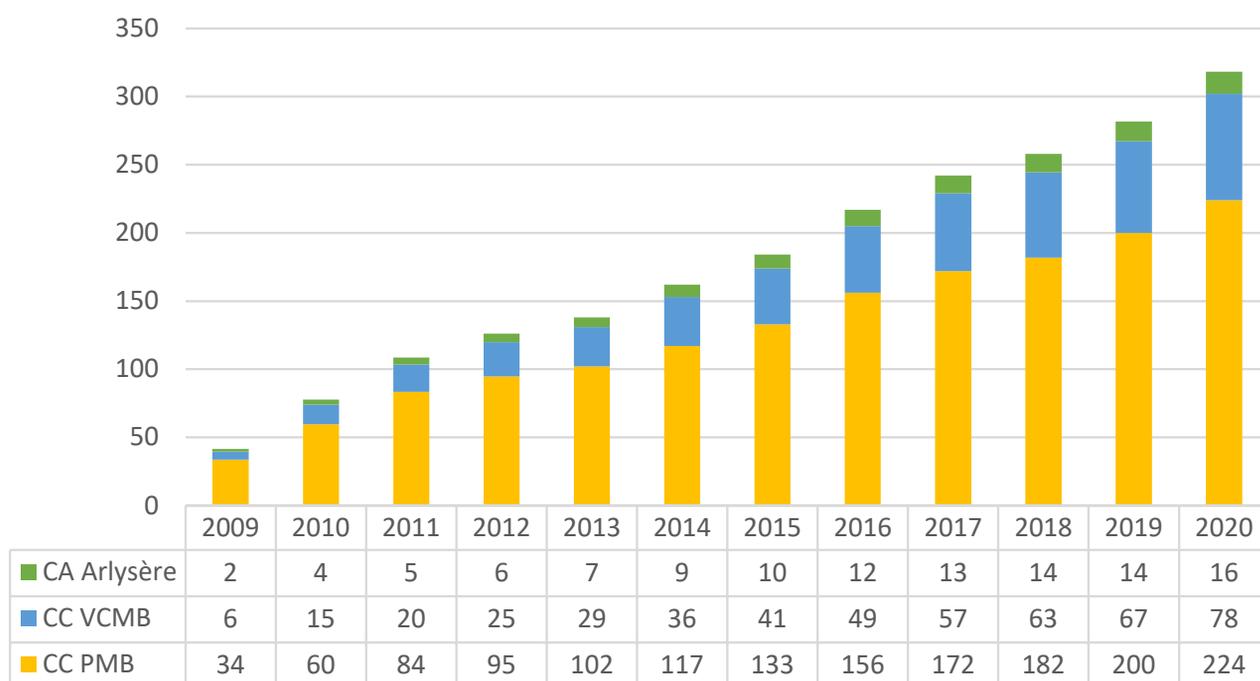
En 2020, 659 foyers (pour 740 composteurs vendus : 640 en bois et 100 en plastique) sont venus acquérir un composteur lors des différentes permanences. Parmi eux, 108 venaient pour une 2^{de} acquisition et 62 étaient des résidents secondaires.

Sachant que la quantité de déchets compostables est d'environ 50 kg par an et par habitant, nous estimons qu'en 2020 environ 318 tonnes de déchets ont été détournées grâce au compostage. Seuls les foyers qui ne compostaient pas avant d'acheter un composteur sont pris en compte, soit 270 nouveaux acquéreurs.

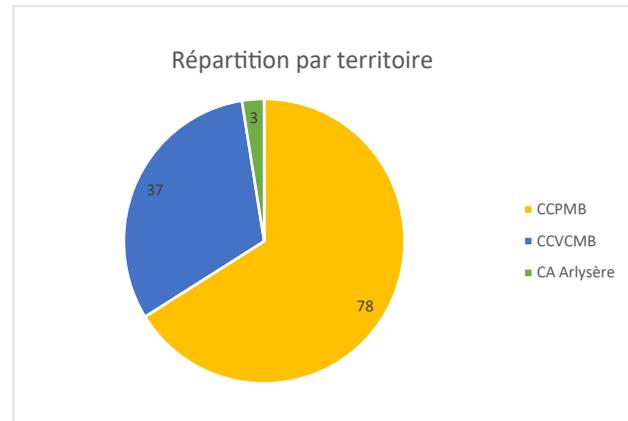
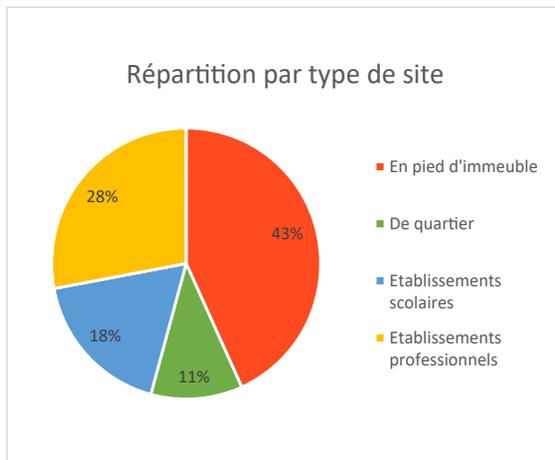
Le compostage permet également de réduire les coûts de transports et de traitements des Ordures Ménagères.



Tonnages détournés



Le compostage partagé



Pour chacun de ces sites, le SITOM :

- réalise un diagnostic,
- finance et installe les composteurs,
- sensibilise les usagers,
- forme minimum deux référents de site,
- réalise un suivi régulier.

Rôles des référents de site :

- vérifier la bonne tenue du site,
- effectuer les manipulations nécessaires au bon processus de compostage (brassages et transferts),
- s'assurer de toujours avoir du structurant (broyat de branches) à disposition.



Le compostage en pied de résidences



51
sites en
pied de
résidence

NOUVEAU



16
sites en
2020



Depuis 2010, le SITOM accompagne les copropriétés et bailleurs dans la mise en place de composteurs en pied de résidence de 6 logements et plus. Le syndicat fournit gratuitement le matériel nécessaire : composteurs, bioseaux et petit matériel (griffe, aérateur, pelle).

Le compostage de quartier



Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, le SITOM propose aux communes de mettre en place des composteurs sur terrain communal. Ces sites sont ouverts à tous les habitants du quartier n'ayant pas accès à un espace vert.

Le matériel est fourni gratuitement par le SITOM. Un référent communal est chargé d'approvisionner le site en structurant.

2 réaménagements de site en 2020 (Parc Tobé à Passy, Rue de l'hôpital à Sallanches).



13
sites en
compostage de
quartier

Le compostage en établissements scolaires

Depuis 2011, le SITOM propose aux établissements scolaires l'installation gratuite de composteurs pour valoriser les biodéchets issus de la préparation de repas et/ou des retours d'assiettes. Les animateurs sensibilisent chacune des classes avant le début de la pratique et forment le personnel de cantine.

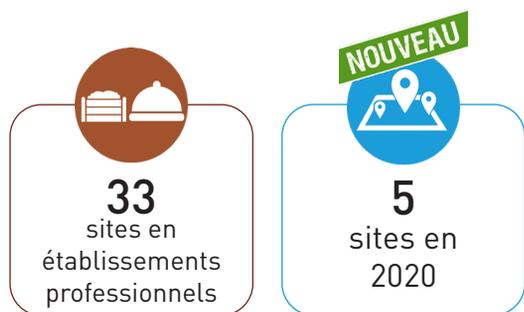
Le SITOM accompagne ainsi actuellement 13 écoles, 4 collèges, 1 MFR, 1 IME et 2 centres de loisirs.

Pour chacun de ces établissements, le SITOM propose en parallèle du compostage des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire (pesées des déchets, gâchimètre, colonne à pain ...).



21
sites en
établissements
scolaires

Le compostage en établissements professionnels



Le SITOM aide à l'installation de site de compostage en milieu professionnel (restaurant, hôtel, entreprises diverses ...) par la subvention d'une partie du coût des composteurs et la formation des employés.

Plateforme de suivi des sites de compostage

LOGI PROX - SITOM des Vallées du Mont-Blanc
Interface administrateur

Sites Référents Documents Photothèque Annonces Forum Contact

Parc Tobé QR
Quartier
sur le territoire de : CCPMB (Passy)

Adresse : 419 rue d'anême 74190 PASSY
Complément d'adresse : -
E-mail du site : -
Date de démarrage : 11/09/2017
Nombre de contributeurs potentiels : -
Nombre de contributeurs participants : 16
Taux de participation : -

Ouvert au public : Oui
Quantité de déchets détournés :
2020 : 854 kg
2019 : 2258 kg
2018 : 1930 kg

Exporter les données du site

Afin de faciliter le suivi des sites de compostage sur le territoire, le SITOM a acquis en 2019 le logiciel LOGI PROX (de Compost'Action).

Chaque référent de site inscrit ainsi sur la plateforme les opérations réalisées sur le site (transfert, distribution de compost...) et l'administrateur du SITOM retranscrit ses remarques après les suivis. En résulte une vue d'ensemble du compostage partagé sur le territoire (nombre de sites, quantités de déchets détournés ...).

Synthèse

Grâce au compostage collectif, environ 83 tonnes de biodéchets ont été détournés en 2020.

	Pied d'immeuble	Quartier	Etablissement scolaire	Etablissement professionnel	Total
CC VCMB	3,7	14,8	2,3	9,3	30,1
CC PMB	15,5	10,1	17,3	8,3	51,2
CA Arlysère	0	0,8	0,7	0	1,5
Total	19,2	25,7	20,3	17,6	82,8

04 LES ÉCO-VERRES : LES VERRES RÉUTILISABLES

Afin d'encourager les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être plus respectueux de l'environnement, le SITOM met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, en contre partie d'une caution de 1 euro par verre.




4 410
éco-verres
prêtés en 2020



Suite à la crise sanitaire, le coronavirus a entraîné l'annulation de la plupart des événements sur le territoire du SITOM.

05 LES STOP-PUB




1 098
Stop-Pub
distribués


40 kg
en moins de pub/
foyer/an



06 LES TEXTILES

Depuis 2016, le SITOM a mis en place des points de collecte de textiles suite à la signature d'une convention avec l'éco-organisme agréé par l'Etat Eco TLC. A ce jour, 30 bornes textiles sont disposés sur le territoire du SITOM.



Ces bornes sont collectées par TRI-VALLEES puis triées au centre de tri Alpes TLC à Ugine.

Les textiles collectés qui ne peuvent pas être réutilisés tels quels sont recyclés de 4 façons différentes :

- coupés : en chiffons d'essuyage
- déchiquetés : en articles d'isolation, de rembourrage...
- effilochés : pour produire de nouveaux textiles
- broyés : en matières premières secondaires

07 LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Depuis 2005, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs de DEEE sont responsables de l'élimination et du traitement des DEEE.



Ainsi, la collecte est assurée gratuitement dans les 7 déchèteries du territoire.

Famille d'appareils	CC VCMB		CC PMB				CA Arlysère	Total
	Chamonix	Les Houches	Megève	Passy	Saint-Gervais	Sallanches	Notre-Dame de Bellecombe	
Gros Électroménager Hors Froid (GEM HF)	65,9	58,5	82,4	51,2	47,5	85,2	17,1	403,6
Gros Électroménager Froid (GEM F)	17,8	16,7	32,1	16,8	15,4	26,5	8,2	133,5
Écrans	11	6,8	9,9	13,95	7,4	16,1	3,2	68,4
Petits Appareils en Mélange (PAM)	35,4	27,2	31,2	52,99	29,1	47,85	18,8	242,5
Lampes	0,821	0,588	0,869	0,532	0,594	0,573	0,144	4,1
TOTAL	130,9	109,8	156,5	135,5	100,0	176,2	47,4	852,1

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

Les bouchons



Les bouchons en plastique et en liège sont collectés par l'association Bouchons 74. De nombreux points de collecte se trouvent dans les déchèteries ou à l'accueil des grandes surfaces.


1 150 kg
de bouchons
collectés



En 2020, ce sont 1 150 kg de bouchons qui ont été collectés. Les bouchons récoltés sur le territoire du SITOM sont triés à Duingt puis revendus à un recycleur. Leur revente permet de financer du matériel médical pour les personnes en situation de handicap.

Les capsules




NC
en 2020

Les instruments d'écriture

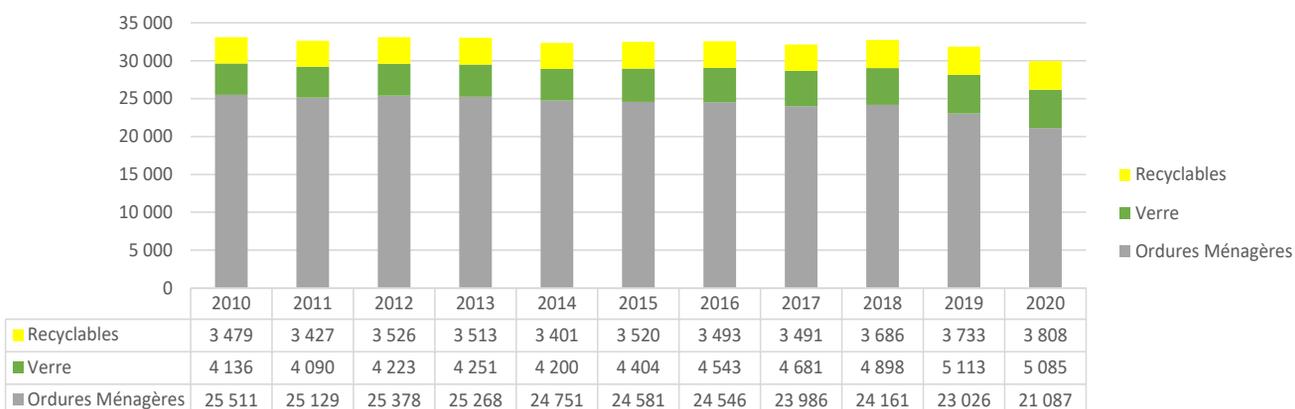
La fermeture des écoles liée à la crise sanitaire du Coronavirus nous a empêchés de récupérer les instruments d'écriture dans les écoles. La collecte des stylos et feutres se poursuit et une association du territoire bénéficiera d'un versement équivalent à 1 centime d'euro par instrument d'écriture collecté.

n9 LES TONNAGES ÉVITÉS EN 2020

Grâce aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont un peu plus de 1 470 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2020. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 357 000 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

	CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CA Arlysère (en tonnes)	Total SITOM 2020 (en tonnes)	Total SITOM 2019 (en tonnes)	Évolution 2020/2019
Les DEEE (petits appareils ménagers)	239,3	561,4	47,3	848	880	-3,6%
Le compostage individuel	78	224	16	318	282	12,8%
Les textiles	143,7	49,5	10,6	203,8	282	-27,9%
Le compostage collectif	30,1	51,2	1,5	82,8	72	15%
Lampes et Néons	1,4	2,6	0,1	4,1	4,1	0%
Collectes des bouchons	-	-	-	1,1	1,1	0%
Collectes des capsules	-	-	-	NC	NC	%
Collectes des instruments d'écritures	-	-	-	NC	0,22	%
Les verres réutilisables « éco-verres »	0	0	0	0	0,18	-100%
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
Total	492,6	888,8	75,5	1460,5	1522,2	-4,1%

Evolution du tonnage global des déchets ménagers de 2010 à 2020





TRAITEMENT DES DÉCHETS

n1	LE VERRE	26
	La collecte	26
	Le traitement	26
	Les résultats	27
n2	LES RECYCLABLES	28
	La collecte	28
	Le transfert et le traitement	28
	Les résultats - 2020	29
	Les tonnages recyclés en 2020 par matière	29
	Les erreurs de tri	30
n3	LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	32
	La collecte et le transfert	32
	Les résultats - 2020	33
n4	LES TONNAGES TRAITÉS : INDICATEURS 2020	33
n5	L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PASSY	34
	Le procédé	34
	Les sous-produits d'incinération	35
	Les déchets incinérés	35
	Surveillance environnementale	36
	Les modalités de surveillance et de contrôle	38
	Surveillance olfactive	39
n6	LA DÉCHÈTERIE DE PASSY	40
n7	LA DÉCHARGE DE LA FRASSE	41
n8	SYNTHÈSE	42
	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	42
	Quantités collectés	42

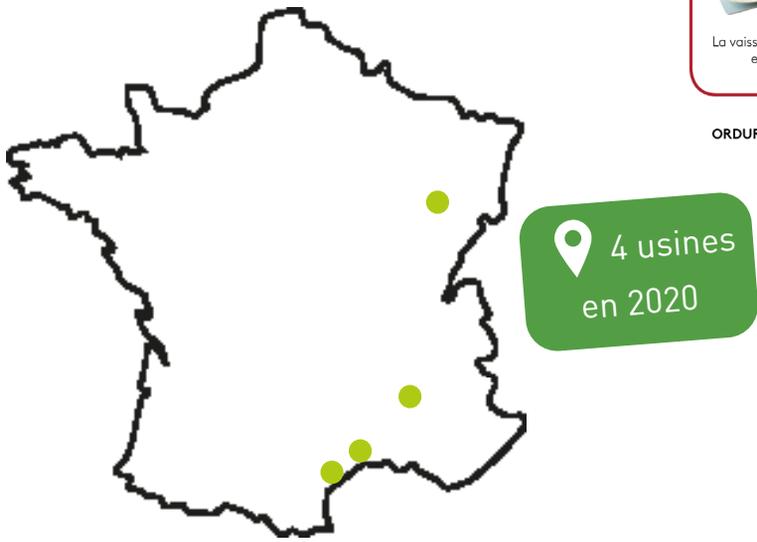
01 LE VERRE

La collecte

Le SITOM a confié la collecte du verre à un prestataire privé, la Société TRIGÉNIUM. Celle-ci collecte et transfère le verre jusqu'à la plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'UVE de Passy.

Le verrier OI Manufacturing achemine ensuite le verre, par semi-remorques aux verreries situées à :

- Béziers dans l'Hérault (39,2% du tonnage)
- Gironcourt dans les Vosges (48% du tonnage)
- Labégude en Ardèche (6,7% du tonnage)
- Vergez dans le Gard (6,1% du tonnage)



Consignes

Dans ce conteneur je dépose :



Les bouteilles en verre blanc et coloré

Les pots en verre

Les bocaux

Je ne dépose pas :



ORDURES MÉNAGÈRES

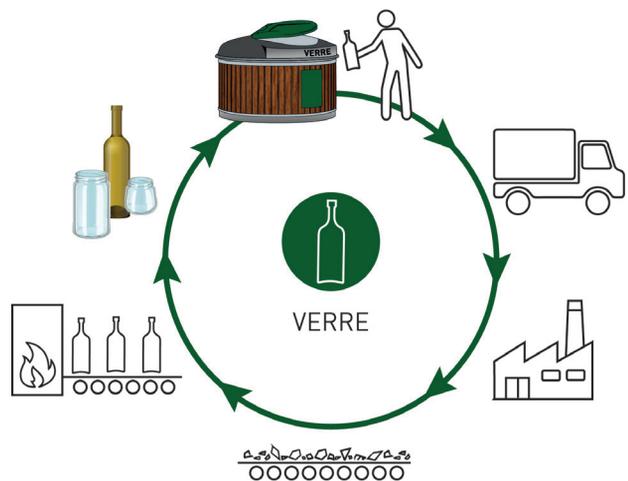
DÉCHÈTERIE

Le traitement

« Tri du verre »

Dès son arrivée en verrerie, le verre part en centre de traitement pour être trié et ainsi retirer les éléments indésirables qui peuvent compromettre sa qualité.

Plusieurs étapes sont nécessaires : tri manuel, tri optique et contrôle qualité. Le verre est ensuite broyé en « calcin ».



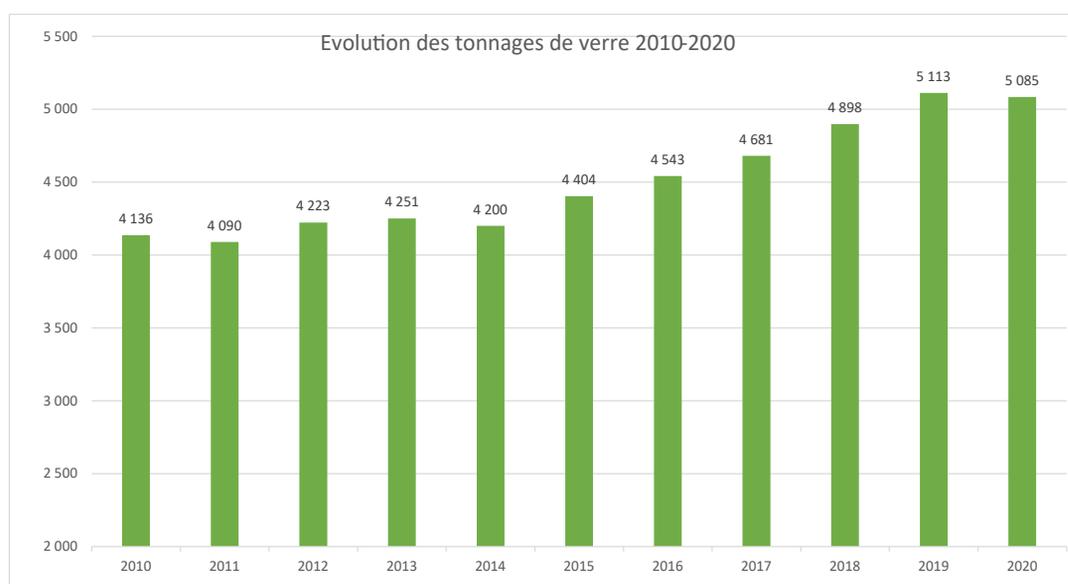
« Fusion et fabrication de nouveaux contenants »

Le calcin est chauffé à 1500°C produisant ainsi du verre liquide. Ce verre fondu est retiré du four, refroidi à une température uniforme et coupé en « paraisons » (masse de verre en fusion). Chaque paraison tombe dans un moule qui sera soufflé pour former un contenant en verre.

Les contenants formés passent dans l'étenderie, une machine qui les recuit et les refroidit graduellement afin de libérer le verre des contraintes et de le renforcer.



Les résultats - 2020



5 085 t
en 2020



82,2kg
de Verre
collectés par
habitant/an

02 LES RECYCLABLES

La collecte

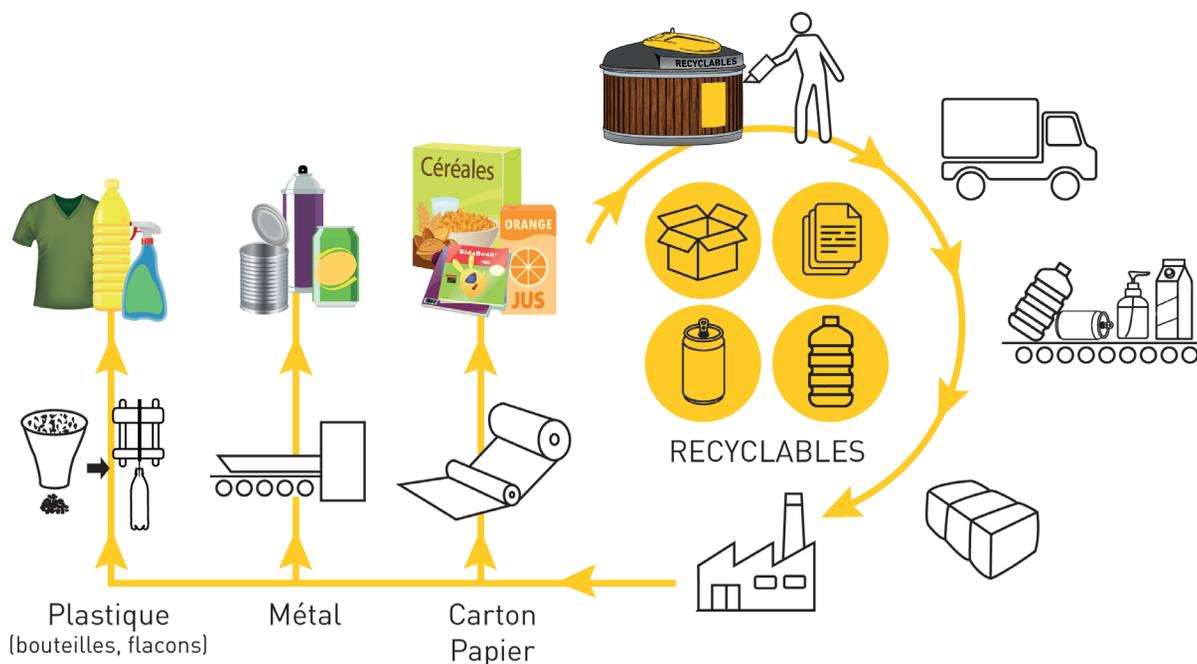
Les Collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine de valorisation énergétique).



Le transfert et le traitement

Au quai de transfert, les Recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 km de Passy).

Au centre de tri, les Recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.



Consignes

Dans ce conteneur je dépose :



Bouteilles et
flacons en
plastique

Emballages
métalliques
et papier
aluminium

Tous les
papiers

Cartonnettes

Briques
alimentaires

Je ne dépose pas :



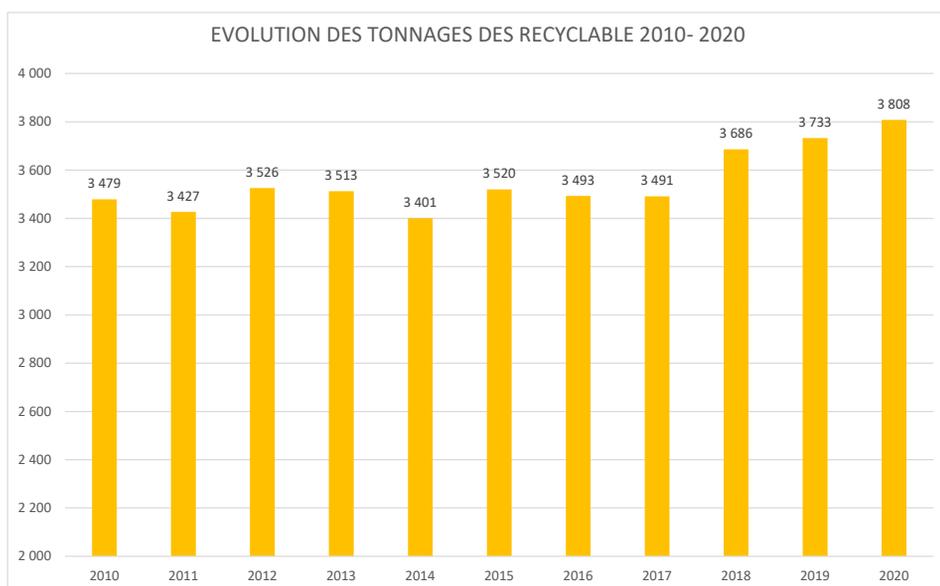
Sacs plastiques, barquettes, pots de crème,
pots de yaourts, films plastiques...

coquettes, jouets, appareils élec-
triques, carton brun, tissus...

ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHÈTERIE

Les résultats - 2020



3 808 t
en 2020



61,5 kg
de déchets
Recyclables
collectés par
habitant/an

Les tonnages recyclés en 2020 par matière

Matière	Quantités en 2020(en T)	Quantités en 2019(en T)	Évolution 2020 / 2019 (%)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revues	825	1 010	-18%	NORSKE SKOG GOLBEY (Golbey 88)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	943	741	27%	EMIN LEYDIER SAICA (Laveyron 26)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papiers de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	557	602	-8%	BURGO GROUP (Verzuolo - Piémont Italie) SAICA (Zaragosa - Espagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	38	77	-51%	LUCART (Laval sur Vologne 88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	17	14	22%	AFFIMET (60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
Acier	126	103	22%	WINOA (Le Cheylas 38)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	163	155	5%	France Plastiques Recyclage (Limay 78)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	75	76	-2%	FREUDENBERG PERFORMANCE (Colmar 68) GURIT ITALY PET RECYCLING (Carmignano di Brenta - Italie)	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	73	71	4%	PAPREC PLASTIQUES (La Loyere 71)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...
Total	2 817	2 849	-1,11%		

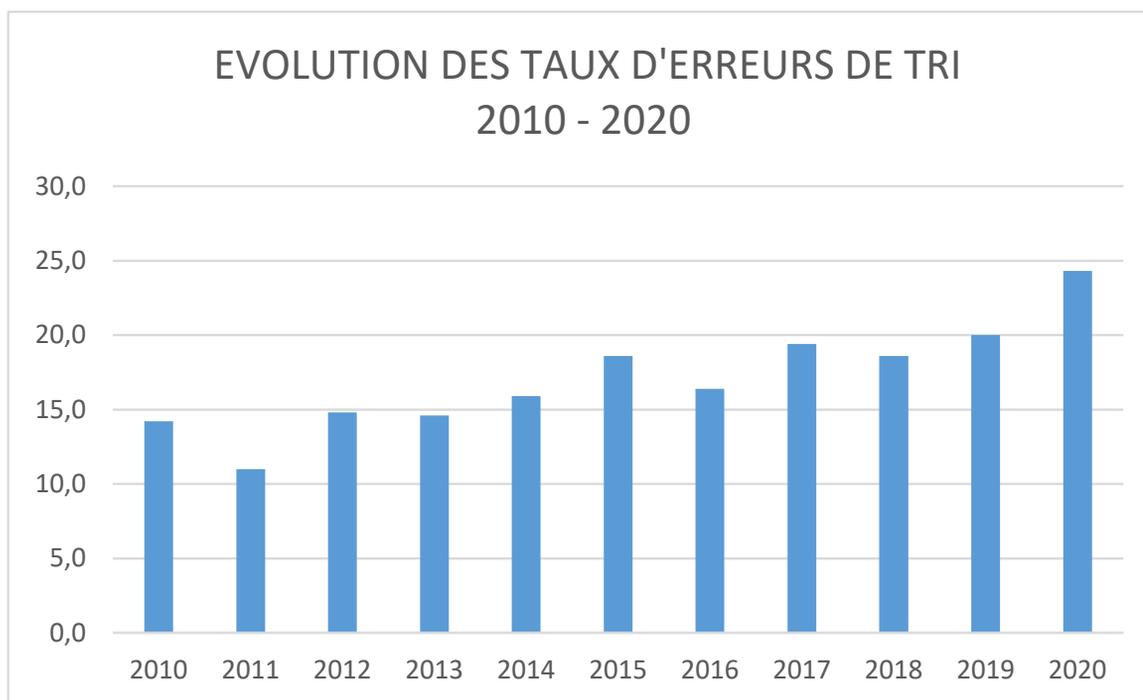
Les erreurs de tri

Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, les textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle ...).

Impact environnemental : 50 camions ont été nécessaires pour transporter ces refus (allers / retours) soit 7 473 kms de trajets inutiles.

Impact financier : le surcoût est lié au transport et au tri inutiles effectués par Excofier. En 2020, les erreurs de tri représentent 903 tonnes, soit un surcoût de 57 200 euros TTC.

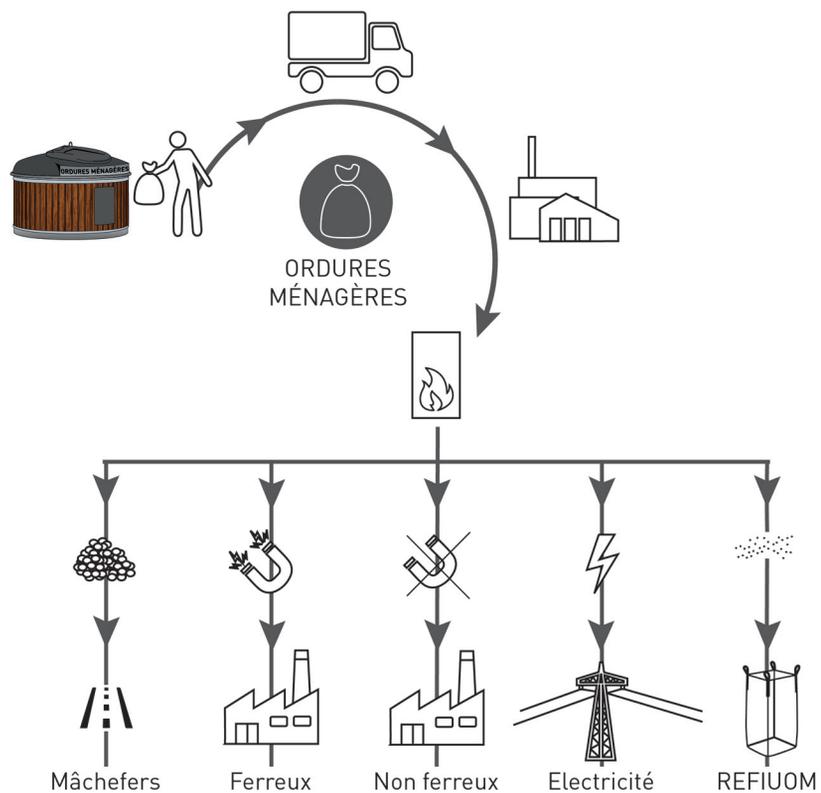




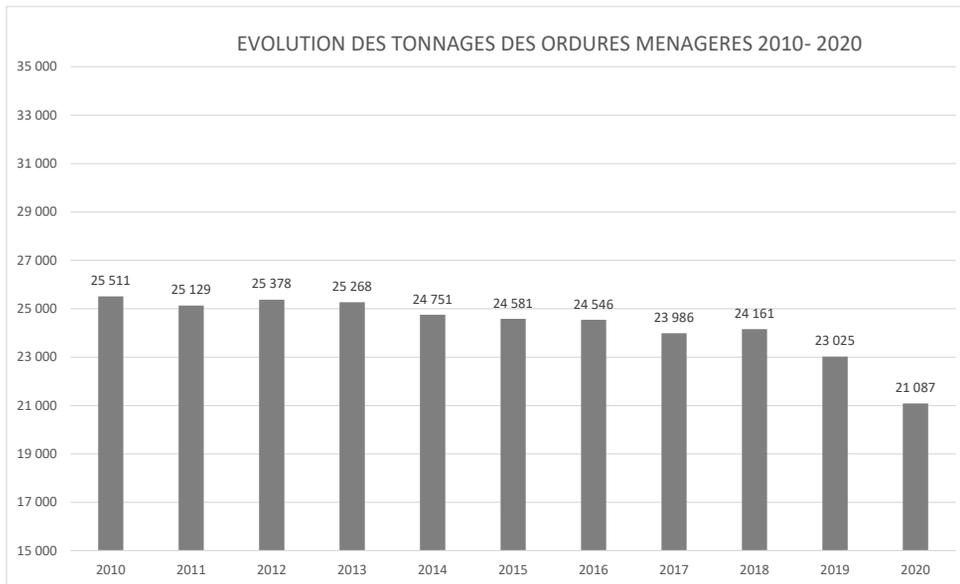
03 LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte et le transfert

Les Ordures Ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit en régie par les Collectivités et sont transportées jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique de Passy (UVE). Les camions sont pesés sur le pont bascule puis déversent leur contenu dans la fosse à déchets d'une capacité de 4 000 m³.



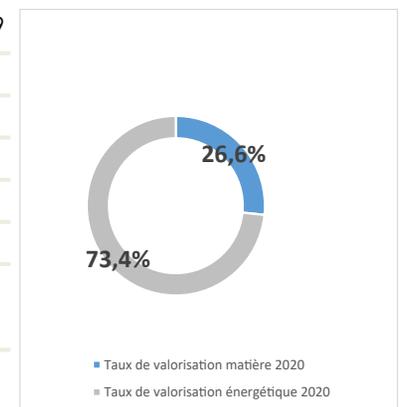
Les résultats - 2020



En plus des actions menées par le SITOM pour la réduction des déchets, une baisse importante des ordures ménagères est à imputée à la crise sanitaire (baisse de la fréquentation touristique, fermeture des bars et restaurants, ...) qu'il est difficile d'estimer.

TONNAGES TRAITÉS : INDICATEURS 2020

	CC VCMB 2020	CCPMB 2020	CA Arlysère 2020	SITOM 2020	SITOM 2019	Évolution 2020/2019
Verre	336	1 660	3 089	5 085	5 114	-1%
Recyclables recyclés	161	718	2 019	2 898	2 769	5%
Refus de tri	23	221	659	903	750	20%
OMR	993	6 524	13 570	21 087	23 026	-8%
TOTAL	1 512	9 123	19 338	29 972	31 658	-5%
Taux de valorisation matière 2020	32,8%	26,1%	26,4%	26,6%	24,9%	
Taux de valorisation énergétique 2020	67,2%	73,9%	73,6%	73,4%	75,1%	



05 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PASSY

Le procédé

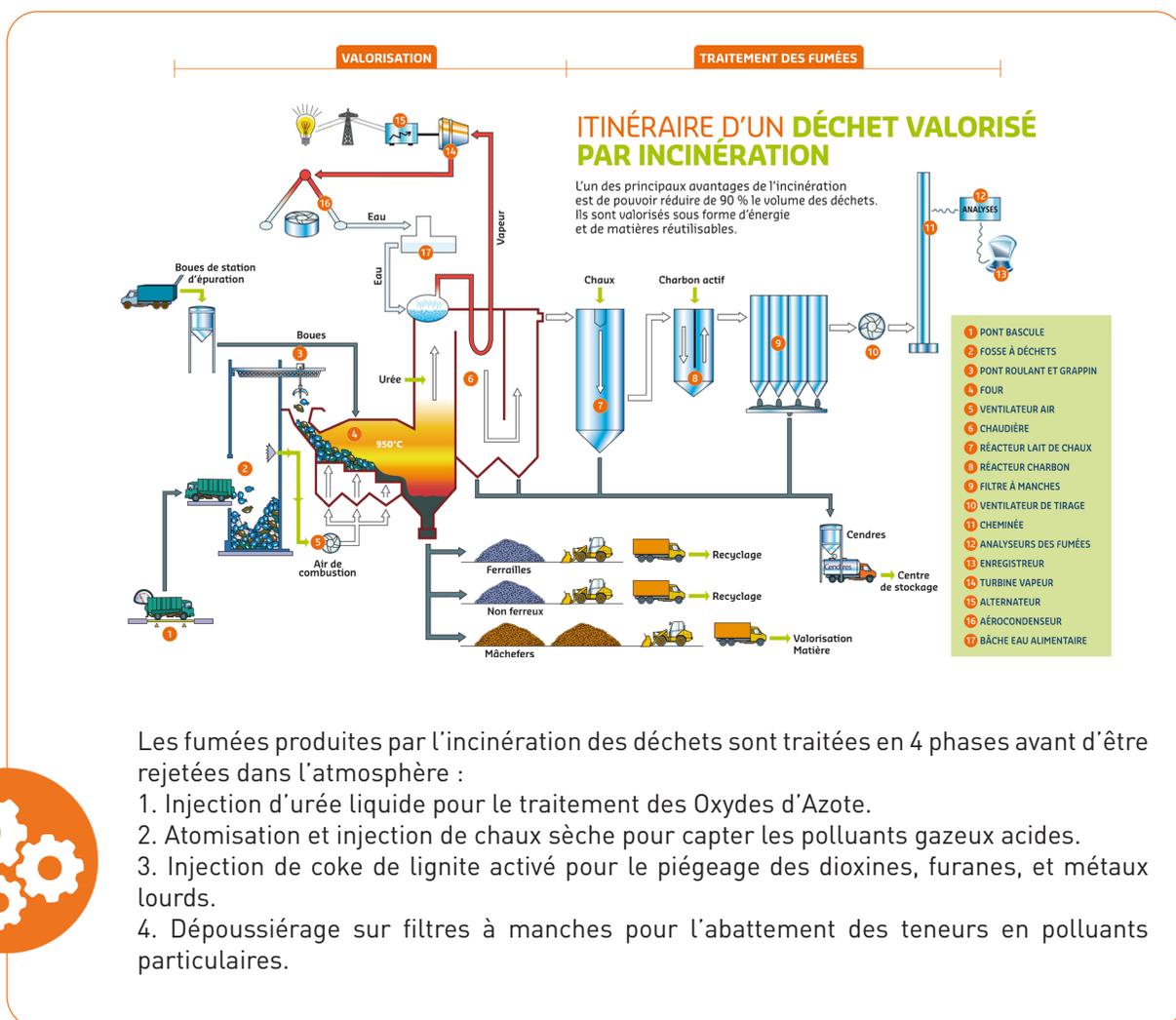
L'usine d'incinération du SITOM des Vallées du Mont-Blanc située à Passy est conçue pour la valorisation énergétique de nos déchets. Sa gestion a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 ; et ce jusqu'en 2030. C'est une usine classée « unité de valorisation » grâce à sa performance énergétique supérieure à 65%. La combustion des déchets permet la production d'électricité.

Des boues de station d'épuration pâteuses sont incinérées conjointement avec les déchets solides. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350°C et 40 bars. Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

31 354 MWh
d'électricité
annuelle



75,7%
de rendement
énergétique



Les sous-produits d'incinération

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les métaux non ferreux (Aluminium, Cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- Les REFIO (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères) ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux à Drambon (21).

146
Métaux
non ferreux
(en tonnes)



10 809
Mâchefers
produits
(en tonnes)



11 408
Mâchefers
valorisés
(en tonnes)

1 452
Métaux ferreux
(en tonnes)



2 475
REFIO évacués
(en tonnes)



Les déchets incinérés

	Origines	Tonnes 2020	Répartition 2020
Territoire du SITOM	Ordures ménagères (OM)	21 297	64,7%
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	5 056	
	Incinérables de déchetteries	3 184	
	Encombrants de déchetterie broyés	1 791	
	Refus de tri incinérés	750	
	Déchets de Balayage	576	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	4 077	
	Sous-total SITOM	36 731	
Reste du territoire PPA	SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier)	2 503	10,3%
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	3 357	
	Sous-total PPA	5 860	
Autres communes de Haute-Savoie	SILA (Interdépannage usine de Seynod)	3 422	22,6%
	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	2 361	
	SIVOM du Haut Chablais	751	
	CC Thonon Agglo	508	
	ORTEC Thonon	322	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	5 473	
	Sous-total 74 hors SITOM	12 836	
Haute - Savoie	Sous-total 74 avec SITOM	55 427	97,6%
Autres départements de la Région AuRA (01)	Déchets d'Activités Économiques (DAE) ou Résidus STEP	46	0,1%
	Ordures ménagères (OM)	1 067	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	222	
	Sous-total Autres départements de la Région AuRA	1 335	
TOTAL réceptionné		56 762	100%
TOTAL évacué		0	

56 762 t
en 2020



97,6%
des déchets
proviennent de
Haute-Savoie



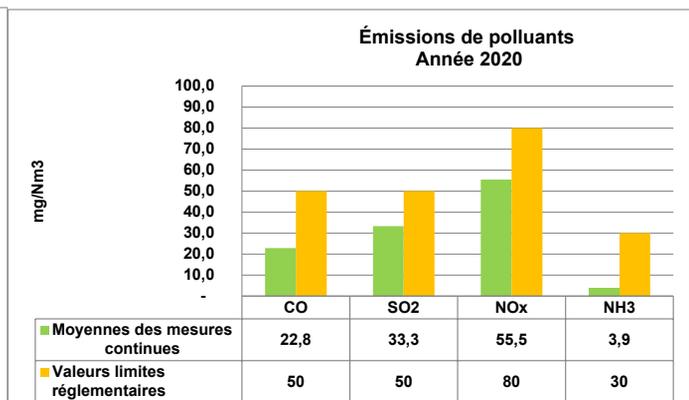
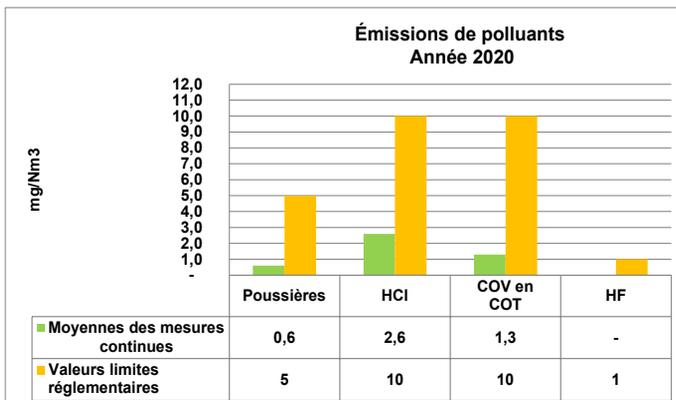
En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et à la mairie de Passy.



L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL(Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

Les principaux résultats pour l'année 2020 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :



HCl : Acide Chlorhydrique

COV : Carbone Organique Volatil
exprimé en Carbone Organique Total

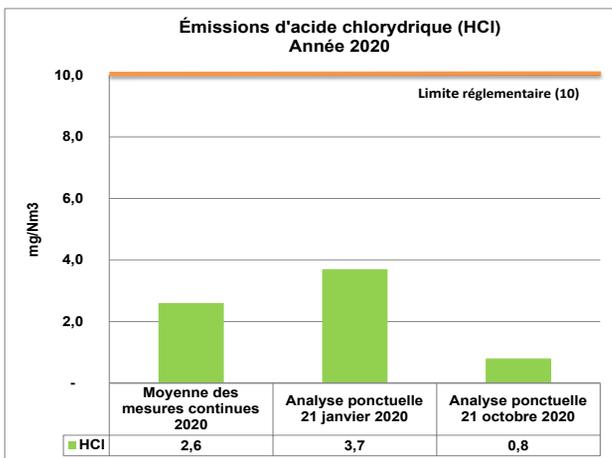
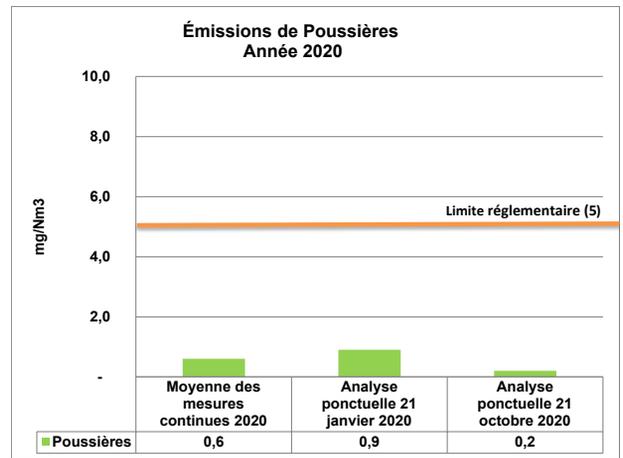
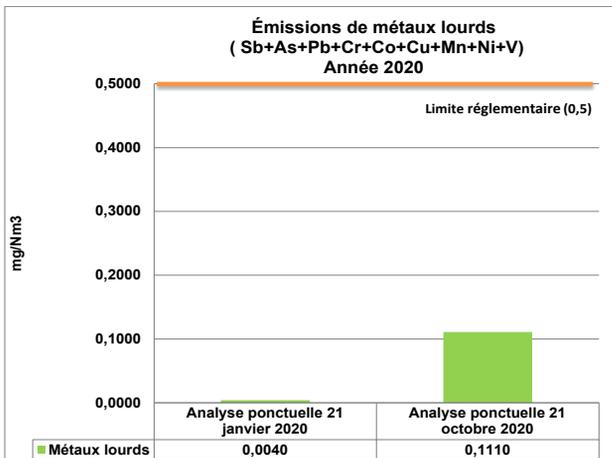
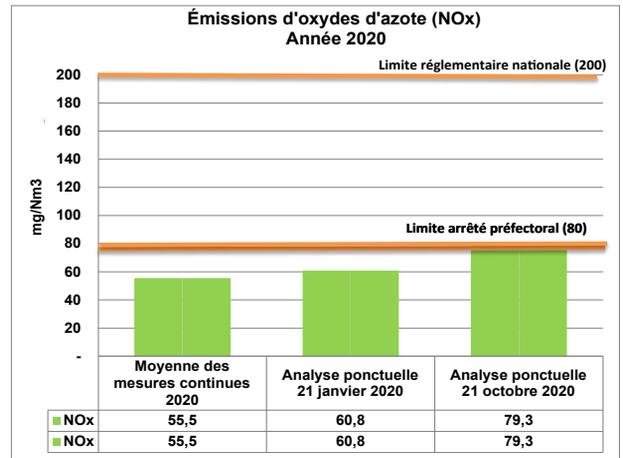
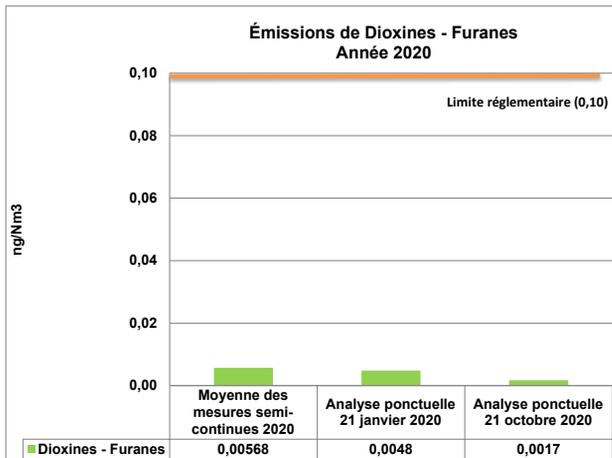
HF : Fluorure d'hydrogène

CO : Monoxyde de Carbone

SO2 : Dioxyde de soufre

NOx : Oxyde d'azote

NH3 : Ammoniac



Polluants	Formule	Quantités 2020 UIOM Passy (kg/an)	Quantités 2016 CCPMB (kg/an)	Part UIOM 2020 / CCPMB 2016 en %
Oxydes d'azote	NOx	15 599	493 890	3%
Dioxyde de soufre	SO2	9 328	68 600	14%
Monoxyde de carbone	CO	6 276	3 174 000	0,20%
Ammoniac	NH3	1 071	134 010	1%
Acide chlorhydrique	HCl	729	Non évalué	Non évalué
Composés organiques volatils (en composé organique total)	COV en COT	380	530 000	0,07%
Poussières totales	PM	166	216 300	0,08%
Fluorure d'hydrogène	HF	0	Non évalué	Non évalué



Les modalités de surveillance et de contrôle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Auto-surveillance du site par l'exploitant

Les prélèvements sont réalisés annuellement sur :

- des végétaux (thym et choux)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

les sols (tous les 3 ans)

Les concentrations de dioxines-furanes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2020 seront présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) le 20 mai 2021 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'État, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementales.

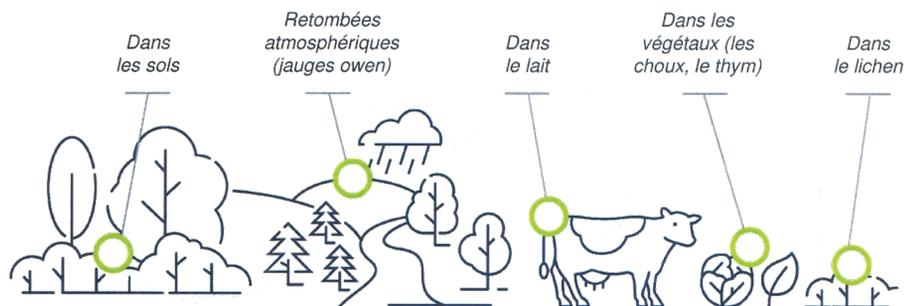
Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furanes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.



Contrôles dans l'environnement



Les contrôles effectués par les services de l'état

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de :

- Examiner les résultats de l'ensemble de surveillance, à la cheminée et dans l'environnement, transmis par l'exploitant,
- Réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,
- Diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.



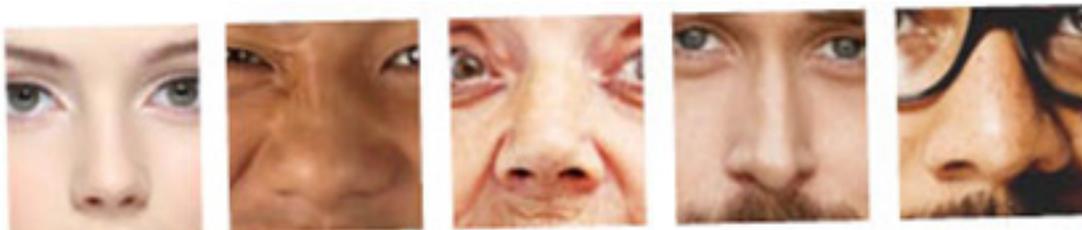
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES

Surveillance olfactive

Le SITOM, en collaboration avec le bureau d'études Odournet, a mis en place un « jury de nez » fin 2015. Des riverains volontaires, hommes et femmes, résidant ou travaillant dans un rayon maximum de deux kilomètres autour de l'usine d'incinération de Passy, sont chargés de signaler au SITOM les différentes odeurs présentes autour du site.

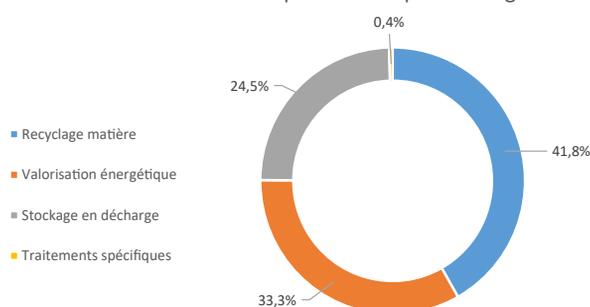
En 2020, malgré les relances des participants, il n'y a eu aucun signalement.



Catégories	Destination	Recyclage matière (en tonnes)	Valorisation énergétique (en tonnes)	Stockage en décharge (en tonnes)	Traitements spécifiques (en tonnes)	Année 2020
Déchets Verts	Compostière de Savoie (74)	1 641				1 641
Bois	EGGER (88)	-	52			52
Ferrailles	Portigliati (74)	275				275
Pneumatiques	Filière GRANULATEX	70				70
Papiers Cartons	Papèteries	171				171
Huiles végétales	SERPOL	2				2
Textiles	Tri Vallées (73)	5				5
Piles / Batteries	Recyclage	2				2
D3E	Filières OCAD3E	135				135
Encombrants Broyés	UVE Passy (74)		617			617
Incinérables	UVE Passy (74)		1 098			1 098
Huiles de vidange	FAURE		10			10
Gravats	Nantet Recyclage			1 007		1 007
Encombrants	CET2 Satolas (38)			300		300
DDS SET	SERPOL				9	9
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)				13	13
TOTAL 2020		2 230	1 777	1 307	22	5 406
Répartition en %		41,8%	33,3%	24,5%	0,4%	100%



Répartition en pourcentage



07 LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

- 1974 ● Ouverture de la décharge de la Frasse.
Achat d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets.
- 1995 ● Fermeture définitive. 320 000 tonnes de déchets ont été entreposés.
- 2015 ● Travaux de remise en état pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (coût: 450 000 €).
- 1995 - 2020 ● Analyses sur les lixiviats et les eaux souterraines



320 000 t
de déchets
stockés



17 831 m3
de lixiviats
traités



Travaux de 2015

Les eaux qui ont été en contact avec les déchets sont collectées et transportées jusqu'à la station d'épuration de Passy pour y être traitées.

En 2020, 17.831 m3 ont ainsi été traités. Les travaux de couverture réalisés en 2015 pour limiter les infiltrations d'eau ont permis de réduire ce volume. De plus, la quantité de lixiviats évolue chaque année en fonction de la pluviométrie et de la fonte des neiges.

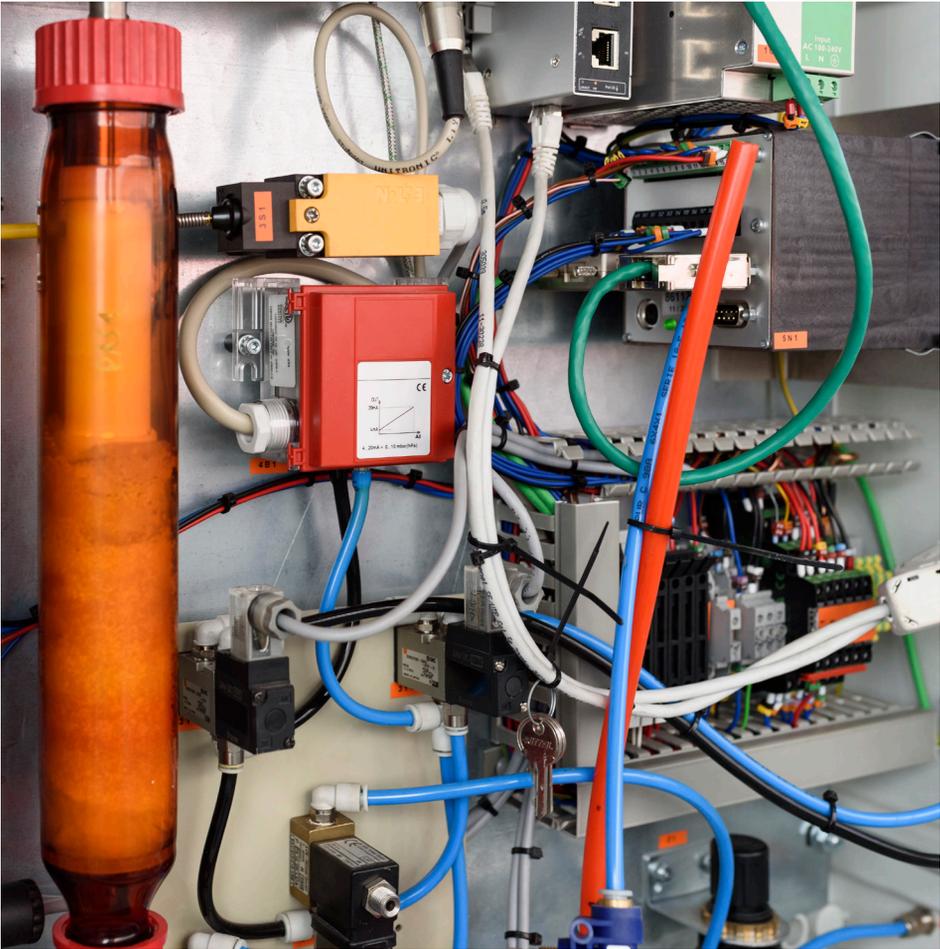
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

	OMR	Verre	Recyclables	Textile	Déchèterie de Passy
Nature de la prestation	Incinération	Collecte	Transport et tri	Prestation de service	Gestion
Entreprise	"SET Mont-Blanc Filiale SUEZ"	Trigénium	Excoffier	TriVallées	"SET Mont-Blanc Filiale SUEZ"
Type de contrat	DSP	"Marché Public 4 ans"	"Marché Public 4 ans"	Convention	DSP
Échéance	2030	2022	2022		2030
"Coût prestation euros HT"	2 947 040	221 980	606 118	10 385	531 151
Évolution N/N-1	-19%	1,3%	6,0%	100%	-7,6%

Quantités collectées

	OMR	Verre	Recyclables	Textile	Déchèterie de Passy
Tonnage	21 087	5 085	3 808	204	5 406
Évolution N/N-1	-8,4%	-0,6%	2,0%	-27,6%	-16,3%





INDICATEURS FINANCIERS

n1	LES DÉCHETS COMPOSTABLES	46
n2	LE VERRE ET LES RECYCLABLES	46
n3	LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	47
n4	LA DÉCHÈTERIE DE PASSY	47
n5	LA DÉCHARGE DE LA FRASSE	48
n6	STRUCTURE DU COÛT	48
	Nature des charges	48
	Nature des produits	49
	Répartition des charges, des produits et du financement	49
n7	LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS	50

01 LES DÉCHETS COMPOSTABLES

« Opération compostage »

Dépenses	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Achat composteurs et bio-seaux	42 941	28 235	52%
Location véhicule - Autre matériel	4 818	6 049	-20%
Achat d'un logiciel dédié	-	3 840	-100%
TOTAL	47 759	34 284	39%

Recettes	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Participations des acquéreurs de composteur	12 821	8 139	58%
TOTAL	12 821	8 139	58%

02 LE VERRE ET LES RECYCLABLES

Dépenses directes « collecte sélective »

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Collecte du verre	221 980	219 163	1%
Traitement du verre - Quai de transfert Passy	41 539	34 670	20%
Transport et tri des recyclables	767 856	732 379	5%
Collecte textiles	10 385	-	100%
Dépenses de communication / animations	63 164	91 293	-31%
Charges de structure	37 953	41 463	-8%
TOTAL	1 142 877	1 118 968	2%

Recettes directes « collecte sélective »

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Verre (OI Manufacturing)	101 809	118 765	-14%
Gros de magasin : Papier Carton (Excoffier)	12 190	27 842	-56%
Journaux - Magazines (Excoffier)	54 139	100 784	-46%
Cartonnettes (Excoffier)	31 252	54 997	-43%
Flacons plastiques (PAPREC)	33 367	61 149	-45%
Aluminium (Affimet)	6 404	2 588	147%
Acier CS (Excoffier)	6 837	14 468	-53%
Briques alimentaires (Lucart)	969	760	28%
Sous-total rachat matières	246 967	381 353	-35%
Aides ECOTLC	5 962	5 980	0%
Aides CITEO Emballages	863 815	887 178	-3%
Aides CITEO Papiers *	68 825	75 582	-9%
Sous-total Eco-organismes	938 602	968 740	-3%
TOTAL	1 185 569	1 350 093	-12%

03 LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dépenses directes

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Traitement des OM par valorisation énergétique	2 947 040	3 647 597	-19%
Charges de structure - Prévention	279 835	344 030	-19%
TOTAL	3 226 875	3 991 627	-19%

Recettes directes

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Prestations facturées à des tiers	446 621	891 651	-50%
Participation des collectivités adhérentes	2 469 933	2 661 608	-7%
Soutien Eco-organismes - Prévention	76 110	78 186	-3%
Reprise de subventions d'investissement	176 658	176 658	0%
TOTAL	3 169 322	3 808 103	-17%

04 LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

Dépenses directes « déchèterie »

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Contrat SET MONT-BLANC	531 151	574 899	-8%
Charges de structure - Prévention	40 029	41 315	-3%
Dépense traitement des déchets incinérables y compris TGAP	126 237	131 746	-4%
TOTAL	697 417	747 960	-7%

Recettes directes « déchèterie »

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Participation de la CC PMB et CC VCMB aux charges d'exploitation avec TGAP	609 061	659 817	-8%
Prévention	3 846	2 442	57%
Recettes OCAD3E	11 416	12 113	-6%
Recettes EcoMobilier	18 308	8 666	111%
Recettes DDS	923	713	29%
TOTAL	643 554	683 751	-6%

05 LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

Dépenses directes « décharge de la Frasse »

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Assainissement	31 571	19 709	60%
Electricité	751	756	-1%
Location immobilières	1 248	1 219	2%
Analyses lixiviats et eaux souterraines	1 059	2 150	-51%
Entretien terrain, clôtures	8 786	8 698	1%
Surveillance, entretien et télégestion pompes	9 074	8 825	3%
Charges de structure	1 932	1 739	11%
TOTAL	54 421	43 096	26%

Recettes directes « décharge de la Frasse »

	Année 2020	Année 2019	Évolution 2020/2019
Participation des collectivités adhérentes	74 000	77 000	-4%
TOTAL	74 000	77 000	-4%

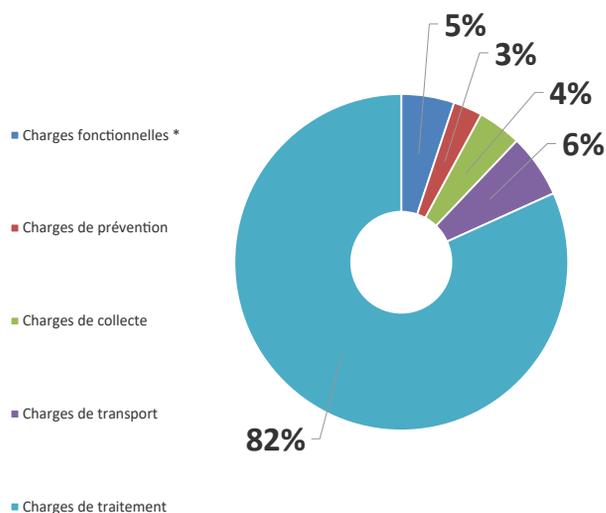
06 STRUCTURE DU COÛT

Nature des charges

Postes de charges	en Euros HT
Charges fonctionnelles *	282 086
Charges de prévention	154 474
Charges de collecte	232 365
Charges de transport	335 970
Charges de traitement	4 490 843
Total	5 495 738

* charges de structure + charges de communication

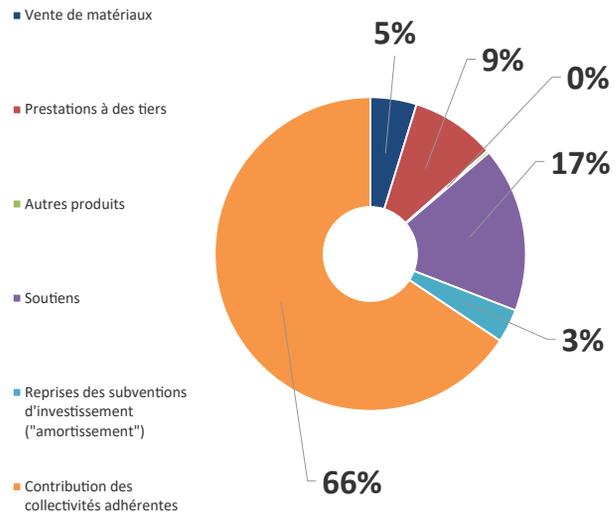
Postes de charges (€HT)



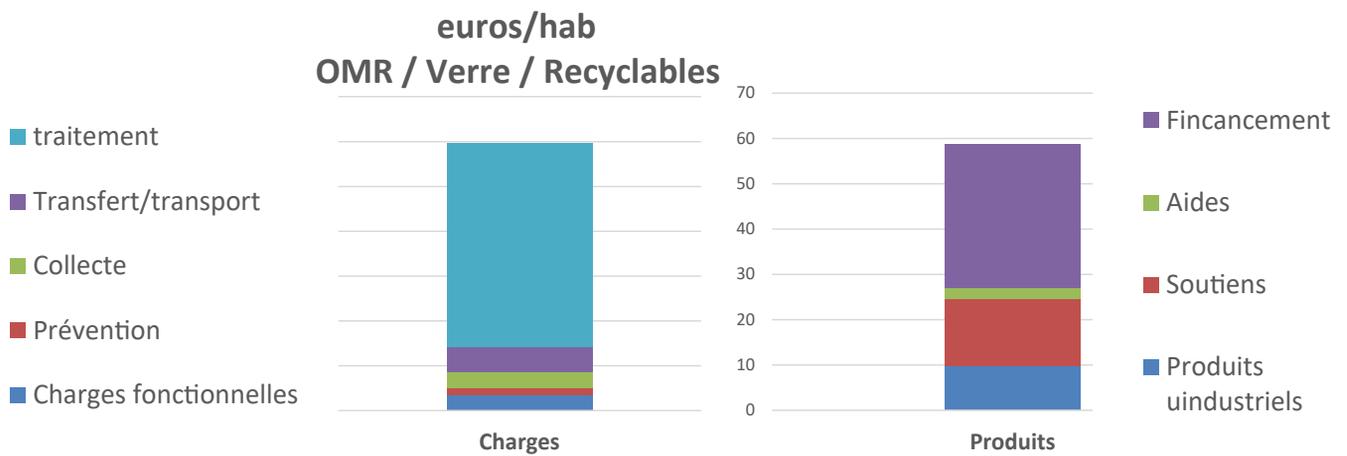
Nature des produits

Postes des produits	en Euros HT
Vente de matériaux	245 593
Prestations à des tiers	446 621
Autres produits	13 129
Soutiens	869 778
Reprises des subventions d'investissement ("amortissement")	176 658
Contribution des collectivités adhérentes	3 352 898
Total	5 104 677

Postes de produits (€HT)

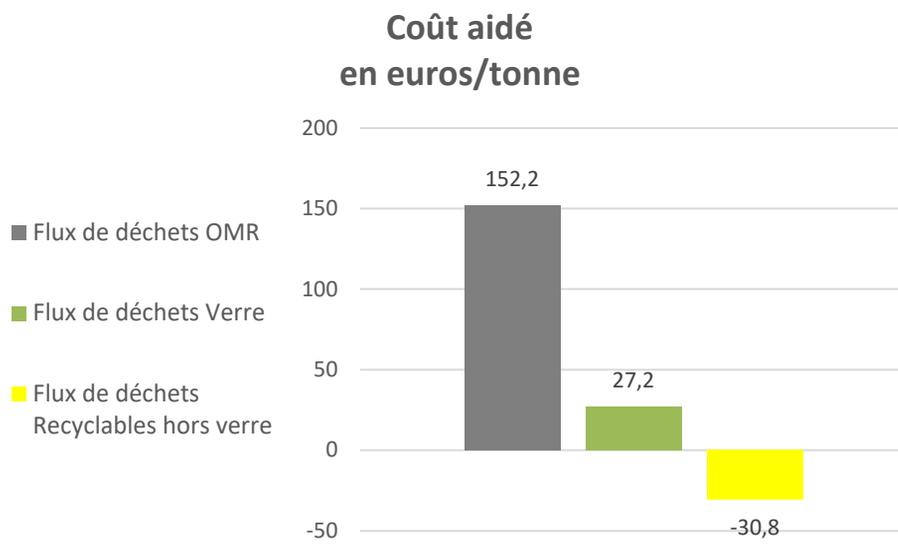


Répartition des charges, des produits et du financement

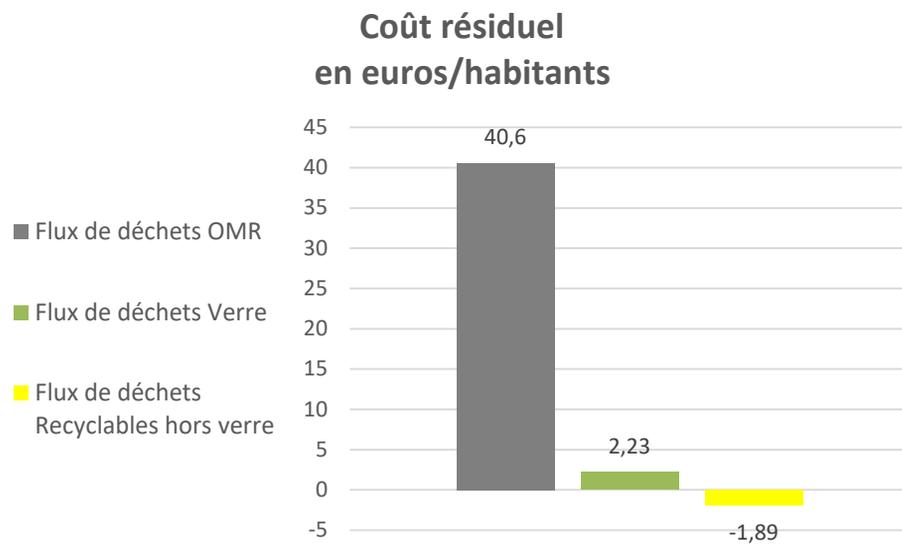


07 LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

	Flux de déchets		
	OMR	Verre	Recyclables hors verre
"Coût aidé en euros/tonne"	152,2	27,2	-30,8



	Flux de déchets		
	OMR	Verre	Recyclables hors verre
"Coût résiduel en euros/habitants"	40,6	2,23	-1,89





COMMUNICATION - SENSIBILISATION

n1	COMMUNICATION ÉCRITE	54
	Signalétique sur les conteneurs	54
	Documents pour les loueurs de meublés	54
	Documents pour les habitants et touristes	55
	Courrier informatif aux nouveaux arrivants	55
	La presse écrite	55
	L'ÉCO des Vallées du Mont-Blanc	56
	Le site internet	56
	La page facebook du SITOM	57
	Les consignes de tri en habitat collectif	57
	Communication sur le compostage	57

n2	COMMUNICATION ORALE	58
	Les ateliers «Zéro Déchets»	58
	Les animations scolaires en écoles primaires	58
	Les animations hors écoles primaires	59
	Les formations en milieu professionnel	59
	La radio	60
	Les éco-événements / écollectos	60

Signalétique sur les conteneurs

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri ou des changements de collectes : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux collectivités.



Documents pour les loueurs de meublés

Afin d'encourager les loueurs de meublés à mettre en place le tri sélectif dans les logements, un nouveau kit (complet ou à personnaliser) est disponible en commandant via un formulaire sur le site Internet du SITOM :

- 3 autocollants avec un nouveau format : « Verre », « Recyclables », « Ordures Ménagères » reprenant les consignes de tri à poser sur les poubelles dans les logements.
- Un mémo tri français / anglais à accrocher dans les portes de placard ou sur le frigo (format A5).
- Un STOP-PUB à apposer sur les boîtes aux lettres.
- Un sac cabas avec les consignes de tri.
- (à venir) Une affichette «En vacances aussi, je trie».

Un formulaire, sur le site internet du SITOM, permet de commander les kits complets ou bien uniquement les supports souhaités (kits personnalisés).

491
documents
distribués

Quantité distribuée en 2020	Mémos	Mémo repositionnables	Stop-pub	Recyclables	Verres	OM	Réglettes de tri
	82	24	57	82	82	82	82

NOUVEAU

VERRE
Dans le conteneur vert

RECYCLABLES
Dans le conteneur jaune

ORDURES MÉNAGÈRES
Dans le conteneur gris

Documents pour les habitants et les touristes

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

Distribution dans les mairies et offices de tourisme, en 2020

Mémos	Cabas	Stop-pub	Guide du tri	Réglettes
2 174	1 264	1 098	80	210

Courrier informatif aux nouveaux arrivants

Depuis mars 2012, le SITOM commande à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM.

Ainsi tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- un mot de bienvenue
- un mémo-tri
- un autocollant STOP-PUB pour la boîte aux lettres
- un flyer proposant l'achat d'un composteur
- un sac à vrac



404
nouveaux arrivants

La presse écrite

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré et du Messager pour les informer de leurs différentes actions.



Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relais important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

Afin de communiquer les consignes de tri aux touristes et saisonniers, le SITOM finance des encarts dans les Guides du territoire

PAS DE VACANCES POUR LE TRI
Sur le territoire du SITOM, retrouvez 3 types de conteneurs : le Verre, les déchets Recyclables et les ordures ménagères.

Plus de renseignements sur www.sitomvalleesmontblanc.fr

VERRE
NEBROUILLON, NI COUVREILLE

RECYCLABLES
VIDÉS, EN WRAC

PLASTIQUE
Bouteille / Flacon

MÉTAL

PAPIER

CARTON

ORDURES MÉNAGÈRES
EN SAC FERMÉ

AUTRES PLASTIQUES

AUTRES VERRES

L'ÉCO des Vallées du Mont-Blanc

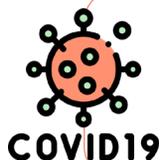
Journal n°37
Hiver 2020/21

Dossier « Interview de la Présidente du SITOM « Christèle REBET » + Décryptage des missions du SITOM »




44 000
journaux
distribués

Avec la collaboration du Comité de Communication, le SITOM publie chaque année 2 journaux de 12 pages destinés à la population du territoire pour répondre aux problématiques et informer les habitants

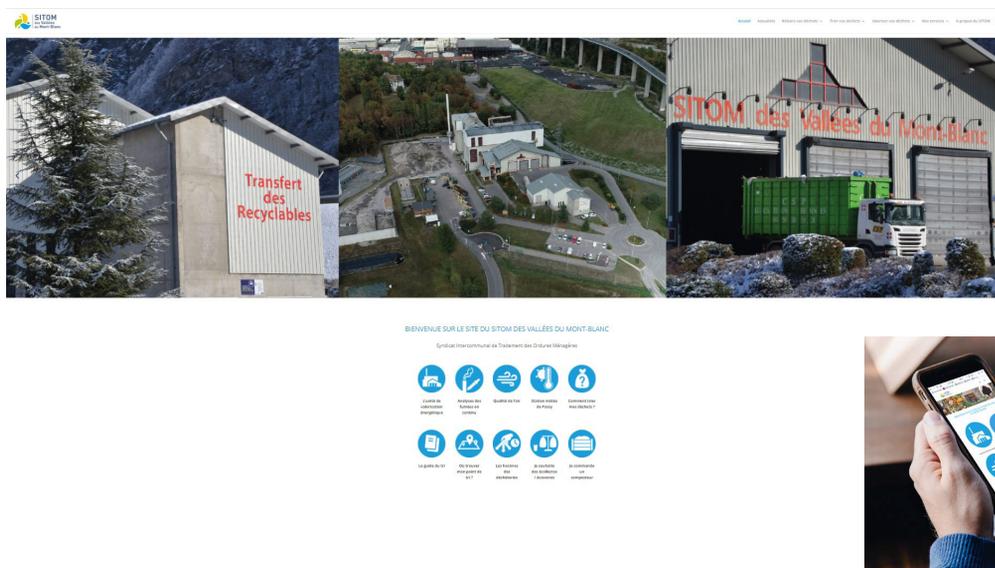


Suite à la crise sanitaire, le premier numéro de 2020 a été annulé.

Le Site internet

Pratique et convivial, le site web du SITOM facilite l'accès à l'information.

www.sitomvalleesmontblanc.fr



5 152
utilisateurs en
2020



14
visites environ
par jour

La Page FaceBook du SITOM

NOUVEAU

Depuis le mois d'octobre, le SITOM publie et partage de nouvelles actualités !

N'hésitez pas à aimer la page du SITOM pour avoir accès à toutes les actualités, photos et vidéos !

En vous inscrivant à la page Facebook « [SITOM des Vallées du Mont-Blanc](#) », vous pourrez ainsi être en contact avec les dernières informations sur le tri des déchets, sur la réduction, sur le compostage, etc...



Les consignes de tri en habitat collectif

Pour inciter au tri et réduire les erreurs de tri, les consignes de tri doivent être largement diffusées au sein des logements collectifs hébergeant des résidents secondaires, touristiques et aussi permanents.

Je trie mes déchets...



Communication sur le compostage

NOUVEAU



- J'habite en maison
- J'habite en immeuble
- Les bons gestes
- La transformation en compost
- Les déchets verts

Lettre n°15 JANVIER 2020

LES SACS BIODEGRADABLES ET COMPOSTABLES

Depuis l'introduction des sacs plastiques à usage unique (1er janvier 2017), nous retrouvons une multitude de nouveaux sacs sur le marché : les « biodégradables », les « compostables », les kraft... Que faut-il y retourner ? Quelles sont leurs spécificités ? Sont-ils compostables dans nos composteurs domestiques ?

Que veulent dire les logos que l'on retrouve sur les sacs biodégradables et compostables ?

- 100% BIODEGRADABLE** : Le sac est entièrement biodégradable.
- HOME OK compost** : Le sac est compostable dans un composteur domestique.

Les sacs compostables :

- Les sacs compostables sont composés entre 60 et 80% (légallement) de 2018 de matières « biosourcées » (lamidon de maïs, de canne à sucre, huiles végétales, farine de céréales ou pomme de terre...).
- Ainsi à l'heure actuelle, entre 20 et 60% du sac est composé de plastique (polyéthylène).

Pour que ces sacs puissent être biodégradables, il est nécessaire de respecter les conditions suivantes :

- Compostage réalisé uniquement dans des composteurs fermés,
- Sacs déposés ouverts, en simple épaisseur et remplis de bio-déchets,
- Épaisseur hebdomadaire et contrôle de l'humidité,
- Température ambiante moyenne de 20°C pendant les trois premiers mois de compostage.

Humain et milieu industriel, ces conditions ne sont que rarement réunies. Chez les particuliers, les sacs sont mal découverts et biodégradés. Des microplastiques seront alors encore présents dans le compost produit. **Ces sacs ne sont donc pas acceptés dans les composteurs domestiques ou partagés !** De plus, ils ne sont pas recyclables.

Le pourcentage minimum de matières « biosourcées » dans ces sacs passera à 60% en 2025.

Lettre n°16 SEPTEMBRE 2020

CARTE D'IDENTITÉ DU Ver rouge du compost

Fascinant pour certains, dégoûtant pour d'autres, le ver rouge du compost est un animal mal connu. Dans cette lettre, vous trouverez quelques précisions sur l'habitat du compost.

Fiche identité

- NOM** : Eisenia Foetida - ver rouge - ver de fumier
- PHYSIQUÉ** : rouge avec des rayures plus foncées
- TAILLE** : 8 à 9 cm
- ESPÉRANCE DE VIE** : 4 à 5 ans

Le ver rouge est un animal à 14 segments. Les segments rouges sont ceux qui sont responsables de la reproduction. Ce ver possède un système digestif très particulier qui permet de transformer les déchets organiques humides en compost.

Le ver rouge est un animal à 14 segments. Les segments rouges sont ceux qui sont responsables de la reproduction. Ce ver possède un système digestif très particulier qui permet de transformer les déchets organiques humides en compost.

Le typhlosole est un repli dorsal de la paroi interne de l'intestin qui augmente considérablement la surface d'assimilation des éléments.

L'eau permet d'expulser le lombrin.

Lettres d'information sur le compostage

Les atelier «Zéro Déchet»

NOUVEAU

Durant l'année 2020, le SITOM a proposé des ateliers "Zéro Déchet" sur des thèmes variés. Ces ateliers gratuits et sur inscription ont eu lieu au Jardin des Cîmes de Passy du mois de Juin au mois de Septembre et dans le secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (Argentière, Servoz et Chamonix) en partenariat avec l'association « Zero Waste » de Chamonix.

Lors de ces différentes sessions, les participants y ont par exemple appris à fabriquer des produits ménagers comme de la lessive ou de la pâte à récurer. Ces temps d'animations étaient également l'occasion pour échanger avec l'équipe du SITOM sur la réduction et le tri de nos déchets au quotidien.

Ateliers



Jardin des Cîmes



ZÉRO DÉCHET MONT-BLANC



9
ateliers en
2020



Le but pour l'année 2021 est de continuer ces ateliers dans les locaux du SITOM.

Les animations scolaires en écoles primaires

7 modules
CP au CM2



1h30

29
établissements

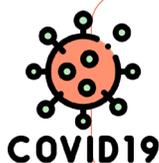


105
classes

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, le SITOM propose un nouveau programme d'animations. Chaque classe peut désormais bénéficier de 1 à 3 animations de 1h30 au choix. Le but étant de privilégier les activités et les temps d'échanges avec les élèves.

Thème des animations :

- Compostage
- Recyclage papier
- Découverte
- Experts
- Réduction
- Anti-Gaspi
- Recyclage toutes filières



Suite à la crise sanitaire, le coronavirus a entraîné la fermeture des écoles à partir de Mars.

Les animations hors écoles primaires

L'équipe des animateurs du SITOM sensibilise également les lycées, collèges, MFR, IME présent sur les 20 communes de notre territoire.

Les animations ont pour but de poursuivre la sensibilisation des jeunes afin d'ancrer le message sur la gestion des déchets ménagers.

Chaque établissement a le choix entre 3 parcours pédagogiques :

Choix n°1 : Trier ses déchets au quotidien

Choix n°2 : Gérer ses déchets de cuisine en milieu scolaire

Choix n°3 : Visite du Centre de tri de Villy-le-Pelloux



Suite à la crise sanitaire, le coronavirus a entraîné l'annulation et le report de nombreuses animations sur le territoire du SITOM.

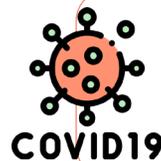
Les formations en milieu professionnel

Les animateurs informent directement les professionnels sur leur lieu de travail pour :

- faire un diagnostic complet sur la gestion des déchets
- préciser les consignes de tri,
- informer sur une nouvelle organisation de collecte,
- accompagner lors de la mise en place du tri et du compostage.

A la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel.

Cette formation permet alors de mettre en place des actions concrètes dans les structures sensibilisées (ex : diagnostic, tri des déchets dans les cuisines des restaurants ..).



Suite à la crise sanitaire, le coronavirus a entraîné l'annulation et le report de nombreuses formations sur le territoire du SITOM.

La radio

Afin de maintenir la communication sur le tri et la réduction des déchets auprès des habitants et d'informer les vacanciers des consignes de tri sur le territoire du SITOM, 4 campagnes radio ont été réalisées à différentes périodes de l'année :

- pendant les vacances de février, d'été et de Noël sur le tri des déchets,
- lors de la semaine précédent les Journées Portes Ouvertes pour informer de l'événement.

Les Éco-événements / écollectos

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose :

- le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés « écollectos » en contrepartie d'une caution,
- des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.

4
campagnes
radio

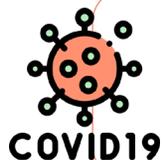


236
diffusions

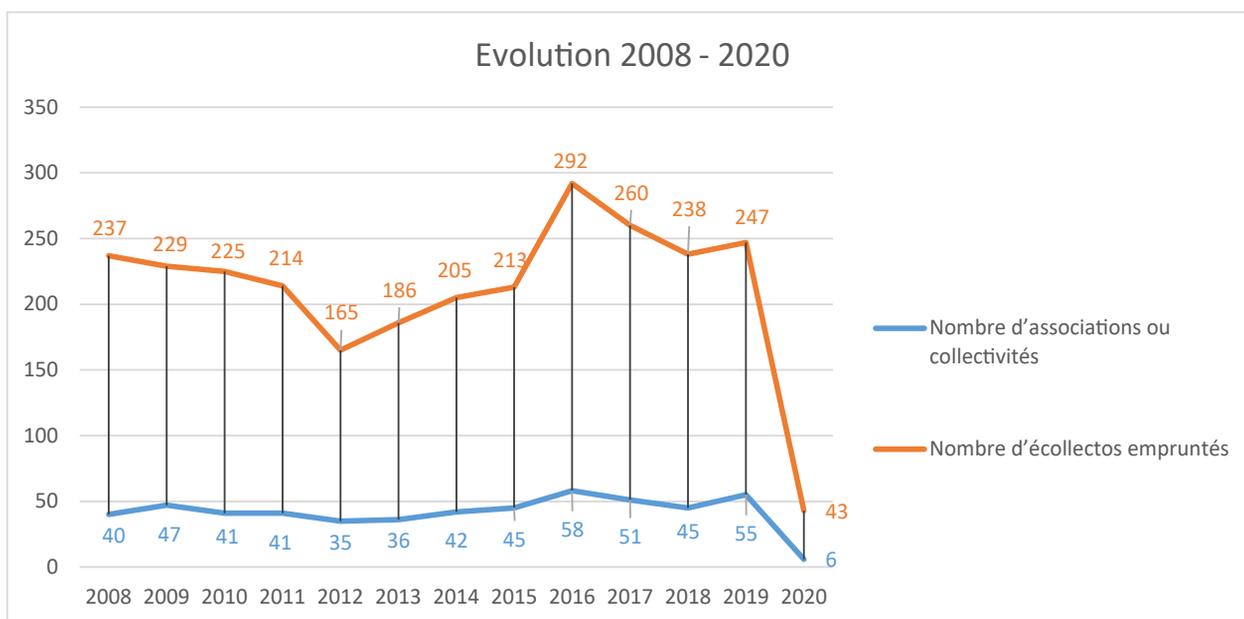
6
manifestations

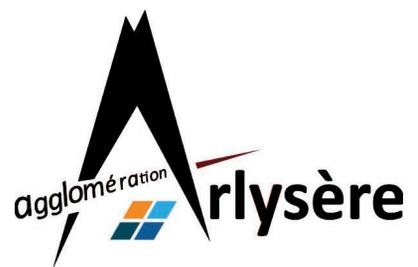


43
écollectos



Suite à la crise sanitaire, le coronavirus a entraîné l'annulation et le report de dizaines d'événements sur le territoire du SITOM.





269, rue des Egratz
74190 PASSY
04 50 78 10 48
contact@sitom.fr

Imprimé sur papier 100% recyclé

